

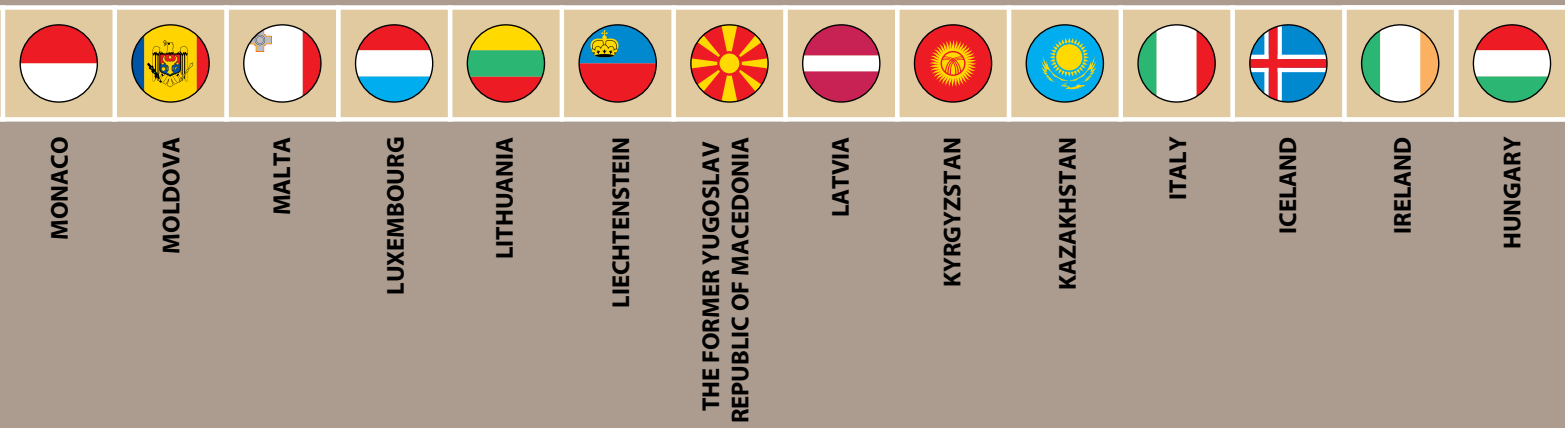


Présidence 2009 : la Grèce agira en « médiatrice désintéressée »

Helsinki : seizième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE

L'Ukraine et l'OSCE : un partenariat productif dans le cadre de projets

La personnalité juridique de l'OSCE : une cause plausible !

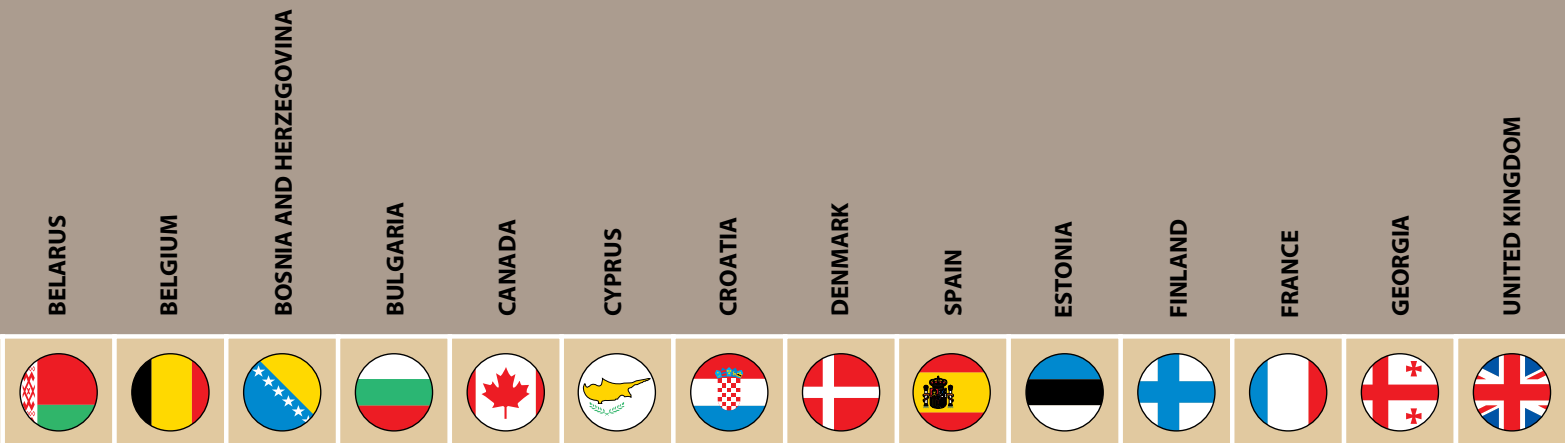


Secretary General

Secretariat



2009 OSCE Chairmanship: GREECE





Le Magazine de l'OSCE, qui est également disponible en ligne, est publié en anglais et en russe par la Section de la presse et de l'information de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Les

opinions exprimées dans les articles sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'OSCE et de ses États participants.

Rédactrice en chef : Patricia N. Sutter

Rédactrice : Sonya Yee

Conception : Nona Reuter

Impression : Manz Crossmedia

Veuillez envoyer vos commentaires et contributions à :
osce.magazine@osce.org

Section de la presse et de l'information

Secrétariat de l'OSCE

Wallnerstrasse 6

A-1010 Vienne (Autriche)

Tél.: (+43-1) 514 36-6278

Télécopieur: (+43-1) 514 36-6105

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe œuvre en faveur de la stabilité, de la prospérité et de la démocratie dans 56 États grâce à un dialogue politique sur des valeurs partagées et à des activités concrètes qui changent durablement les choses.

Présidence de l'OSCE en 2009 : Grèce

Structures et institutions de l'OSCE

Conseil permanent de l'OSCE, *Vienne*

Forum pour la coopération en matière de sécurité, *Vienne*

Secrétariat, *Vienne*

Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias,
Vienne

Bureau des institutions démocratiques et des droits de
l'homme, *Varsovie*

Haut Commissariat pour les minorités nationales, *La Haye*
Assemblée parlementaire de l'OSCE, *Copenhague*

Opérations de terrain

Caucase du Sud

Bureau de l'OSCE à Bakou

Mission de l'OSCE en Géorgie

Bureau de l'OSCE à Erevan

Représentant personnel du Président en exercice pour le
conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie

Asie Centrale

Centre de l'OSCE à Achgabat

Centre de l'OSCE à Astana

Centre de l'OSCE à Bichkek

Centre de l'OSCE au Tadjikistan

Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan

Europe orientale

Bureau de l'OSCE à Minsk

Bureau de l'OSCE en Moldavie

Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine

Europe du Sud-Est

Présence de l'OSCE en Albanie

Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine

Mission de l'OSCE au Kosovo

Mission de l'OSCE au Monténégro

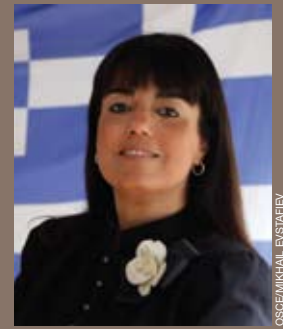
Mission de l'OSCE en Serbie

Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter
le débordement du conflit

Bureau de l'OSCE à Zagreb

Message de la Présidente du Conseil permanent

La Grèce assume la Présidence
Lors que l'OSCE traverse une phase difficile. D'emblée, nous nous sommes efforcés de traduire en actes notre promesse d'agir en médiateur désintéressé et, grâce à la bonne volonté et à la coopération des États participants, je crois que nous avons pris un bon départ, comme le montre l'article principal de ce numéro du Magazine de l'OSCE.



OSCE/MICHAEL LEVITSKIY

Juste avant la mise sous presse du Magazine, les États participants sont convenus de proroger jusqu'au 30 juin la présence des observateurs militaires non armés de l'Organisation en Géorgie. Bien que ce dernier développement en date n'ait pas eu d'incidences sur le mandat de la Mission de l'OSCE en Géorgie, qui a pris fin le 31 décembre 2008, la Présidente en exercice, la Ministre grecque des affaires étrangères Dora Bakoyannis, a été encouragée par cette nouvelle.

« Cette décision montre que tous les États conviennent que l'Organisation est une composante essentielle des efforts internationaux visant à assurer une stabilité durable dans la région », a-t-elle déclaré. « Je suis convaincue que nous pouvons nous appuyer sur ce consensus pour faire en sorte que l'OSCE soit en mesure de poursuivre son important travail pour tous les habitants de la région et contribuer à résoudre les problèmes humanitaires urgents. »

Ce n'est qu'un début et il reste beaucoup à faire. Nous sommes résolus à intensifier le débat sur l'avenir de la sécurité en Europe qui s'est avéré si prometteur lors de la Réunion du Conseil ministériel à Helsinki. La Présidence grecque entend étudier les possibilités qu'offre l'OSCE en tant qu'enceinte appropriée pour un tel dialogue.

Nous sommes guidés dans notre action dans toutes les dimensions de l'OSCE par les « trois S » : la recherche de synergies, la poursuite d'une stratégie et la préoccupation pour une symétrie des efforts face aux menaces nouvelles et aux défis anciens. Le travail a déjà commencé à un rythme soutenu.

La première partie du dix-septième Forum économique et environnemental, qui était axée sur la gestion efficace des migrations, une des priorités de la Présidence grecque, a suscité un débat animé et constructif sur cette question transdimensionnelle qui nous concerne tous et nous poursuivrons cette démarche axée sur les résultats à Athènes en mai.

À Helsinki, les 56 ministres des affaires étrangères ont également chargé la Présidence grecque de poursuivre le dialogue sur le renforcement du cadre juridique de l'OSCE, un sujet intéressant que le Magazine de l'OSCE examine de façon très détaillée.

Je ne m'attends pas à ce que 2009 soit une année facile. Nous traversons une période qui ne prête guère à l'optimisme, mais qui a prouvé que nous avons plus que jamais besoin de l'OSCE et l'un de l'autre. Je me réjouis à la perspective de travailler avec mes collègues au sein du Conseil permanent dans un esprit d'ouverture et en vue d'édifier un consensus.

Ambassadrice Mara Marinaki
Vienne, février 2009

Dans ce numéro



PRÉSIDENCE DE L'OSCE DE 2009

2 Message

Ambassadrice Mara Marinaki
(Grèce)

4 Dora Bakoyannis, Présidente en exercice : la Grèce agira en « médiatrice désintéressée »

Virginie Coulloudon

SEIZIÈME RÉUNION DU CONSEIL MINISTÉRIEL

6 Bilan de l'année : le jeu en valait-il la chandelle ?

Ambassadeur Aleksi Härkönen

8 « L'avenir de la sécurité en Europe »

Dov Lynch

8 Décisions du Conseil ministériel 2008

L'UKRAINE ET L'OSCE : UN PARTENARIAT PRODUCTIF DANS LE CADRE DE PROJETS

10 Entretien avec l'Ambassadeur Lubomir Kopaj, Coordonnateur des projets en Ukraine

Patricia N. Sutter

12 Établir la justice administrative La clé vers une garantie du respect des droits de l'homme

Oksana Polyuga

15 L'abc de l'e-gouvernance Les Ukrainiens étudient avec enthousiasme l'expérience estonienne

Yaroslav Yurtsaba

17 L'Ukraine se prépare au plus grand projet d'élimination de mélange de l'OSCE

Susanna Lööf

PERSONNALITÉ JURIDIQUE

18 La personnalité juridique de l'OSCE : une cause plausible !
Sonya Brander

20 Chronologie
Ambassadeur Helmut Tichy

23 La personnalité juridique de l'OSCE : Quo vadis ?

Ambassadrice Ida van Veldhuizen

HOMMAGE

24 Victor-Yves Ghebali, « Monsieur OSCE » 1942–2009

26 NOMINATIONS



www.osce.org

Les première et quatrième de couverture montrent l'agencement actuel des places pour les séances du Conseil permanent de l'OSCE dans la *Neuer Saal* de la Hofburg. La séquence dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, selon l'ordre alphabétique français des États participants, commence par la Grèce (la Présidence) suivie de la Hongrie à sa droite. La version originale de cette illustration a été publiée dans le quotidien finlandais *Helsingin Sanomat* en décembre 2008 durant la réunion du Conseil ministériel et a été adaptée pour le *Magazine de l'OSCE* avec l'aimable autorisation de l'équipe de graphistes du journal.



Conférence de Munich sur la sécurité, 7 février. La Présidente en exercice de l'OSCE, Dora Bakoyannis (à gauche), préside un débat d'experts sur l'avenir de la sécurité européenne. Sont assis à sa gauche : Jane Harman, membre du Congrès des États-Unis, Toomas Hendrik Ilves, Président estonien, Yulia V. Tymoshenko, Premier ministre ukrainien et David Miliband, Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni.

PRÉSIDENCE DE L'OSCE DE 2009

Dora Bakoyannis : la Grèce agira en « médiatrice désintéressée »

Avant pris le relais de la Finlande en janvier, la Présidence grecque s'est attaquée sans tarder à un certain nombre de questions délicates, telles que le renouvellement du mandat de la Mission de l'OSCE en Géorgie, le dialogue sur l'avenir de la sécurité européenne et le renforcement du cadre juridique de l'Organisation.

« Nous avons pris l'engagement d'agir en 'médiateur désintéressé' pour remédier à certaines des divisions qui sont apparues ces dernières années entre les 56 États participants de l'Organisation », a déclaré la nouvelle Présidente en exercice, la Ministre des affaires étrangères Dora Bakoyannis, lors de sa première intervention devant le Conseil permanent le 15 janvier à Vienne.

Moins d'une semaine plus tard, elle s'est rendue à Moscou pour des entretiens avec son homologue russe, le Ministre des affaires étrangères Sergei Lavrov, au sujet de propositions visant à maintenir la présence de l'OSCE dans la région. « La situation dans certaines régions de la Géorgie demeure explosive. Des incidents s'y produisent fréquemment. Je suis fermement convaincue que la situation actuelle exige une présence accrue et non pas moindre de l'OSCE », a-t-elle indiqué.

« La Grèce œuvre en faveur d'une solution de consensus pour renforcer la sécurité dans la région, offrir l'expérience unique de l'Organisation sur le terrain, y compris au travers de ses 28 observateurs militaires, et améliorer sensiblement le quotidien de tous les habitants, indépendamment de leur origine ethnique. »

La Ministre a mis rapidement à exécution ses plans en matière de diplomatie itinérante en nommant un représentant spécial, le diplomate grec Charalampos Christopoulos, qui s'est rendu à Tbilissi et Tskhinvali les 12 et 13 janvier. L'Ambassadeur Christopoulos y a évoqué la question de la reprise de la fourniture de gaz naturel à l'Ossétie du Sud, qui avait été interrompue depuis le 8 août de l'année dernière. L'approvisionnement en gaz a repris le 25 janvier grâce aux efforts de l'OSCE.

Un autre problème humanitaire qui se pose dans la région est celui de l'approvisionnement en eau. La Ministre Bakoyannis a indiqué que la Présidence grecque prévoyait d'évaluer l'infrastructure d'approvisionnement en eau dès que les conditions climatiques le permettraient.

Le rythme effréné des déplacements de la Ministre Bakoyannis ne s'est pas ralenti en février. Au cours de la seule première semaine, elle s'est rendue à Belgrade et Pristina, puis à la Conférence de Munich sur la sécurité, où elle a présidé un débat d'experts sur le thème : « OTAN, Russie, pétrole, gaz et Moyen-Orient : l'avenir de la sécurité européenne. »

Au début du débat d'experts, la Présidente en exercice a déclaré que la crise en Géorgie illustre la nécessité d'intensifier les efforts pour résoudre les conflits en suspens dans la région.

« Nous ne devons pas perdre de temps et avancer en nous servant des instruments dont nous disposons », a-t-elle indiqué. « Nous en avons deux ici : l'UE, comme l'a prouvé l'intervention de la Présidence française en août dernier, et l'OSCE, qui se trouve dans la position unique d'être la seule organisation européenne de sécurité à pouvoir s'appuyer sur la volonté politique et les ressources de tous les principaux intéressés. »

Le 9 février, la Ministre Bakoyannis s'est rendue à Tirana, où elle a encouragé le Gouvernement albanais à poursuivre les réformes et à continuer de progresser vers l'intégration euro-atlantique, et réaffirmé le soutien de l'OSCE à ces objectifs. « Notre Présidence de l'OSCE en 2009 sera bénéfique pour les Balkans occidentaux dans leur ensemble, ainsi que pour l'Albanie en particulier », a-t-elle déclaré. « Pour la Grèce, cela serait un grand succès si d'ici la fin de l'année – la fin de notre Présidence – nous avions comme voisine une région européenne plus prospère et plus stable. »

– Virginie Coulloudon, porte-parole adjointe du Secrétariat de l'OSCE

Vienne, 15 janvier 2009. La Présidente en exercice de l'OSCE, Dora Bakoyannis, Ministre grecque des affaires étrangères (au centre) en compagnie des 56 chefs de délégation auprès de l'OSCE et du Secrétaire général Marc Perrin de Brichambaut (à droite).



Le lecteur trouvera ci-après des extraits de la première allocution prononcée par la Présidente en exercice de l'OSCE, la Ministre grecque des affaires étrangères Dora Bakoyannis, devant le Conseil permanent de l'Organisation.

ENGAGEMENT

La Grèce assume la Présidence de l'OSCE à un moment où la quête de sécurité dans notre région est devenue plus difficile que jamais et où le changement rapide et imprévisible semble être la seule constante dans les relations internationales. Dans ces circonstances, j'estime que l'OSCE reste un point de référence essentiel à l'intérieur du cadre de l'ONU. L'OSCE est la seule enceinte régionale qui englobe les régions euro-atlantique et eurasiennne élargies. L'Organisation est également ancrée dans un concept de sécurité unique en son genre et ambitieux fondé sur des valeurs partagées, des engagements convenus en commun et la dignité fondamentale de la personne.

En 2009, la Grèce s'est engagée à servir de « médiateur désintéressé » pour remédier à certaines des divisions qui sont apparues ces dernières années entre nos États participants. Ouverture, transparence et volonté de bâtir un consensus orienteront nos efforts.

Dans un environnement international en constante évolution, nous nous efforcerons d'influencer le cours des événements en défendant les valeurs, les principes et les règles de l'OSCE. Ensemble, ils constituent l'élément moteur de cette Organisation et la base de notre sécurité coopérative.

GÉORGIE

...Permettez-moi de dire que je vois dans la crise en Géorgie à la fois un défi et une opportunité. Cette crise nous a fait sortir de notre excès d'optimisme et rappelé que notre travail n'était pas terminé. Elle nous donne donc l'occasion de réexaminer les mécanismes que nous avons créés, de nous consacrer à nouveau à mettre intégralement en œuvre nos engagements et d'envisager de nouvelles manières d'instaurer une sécurité indivisible. Une priorité de la Présidence grecque consistera à prendre toutes les mesures nécessaires pour promouvoir la prévention des conflits et leur règlement pacifique ... Dans tous les cas, la Grèce tient à travailler avec toutes les parties dans un esprit d'ouverture et en étant motivée par une volonté de dialogue en vue de parvenir à des résultats concrets.

L'avenir de la présence de l'OSCE en Géorgie exige notre attention particulière. À compter du 1er janvier, la Mission se trouvera en phase de fermeture technique. Toutefois, il est évident que la situation sur le terrain et dans la région tout entière exige une présence accrue et non moindre de l'OSCE. La Présidence grecque est fermement décidée à maintenir une présence de l'OSCE digne de ce nom dans la région. Nous œuvrons en faveur d'une solution de consensus, fondée sur les principes et les engagements de l'OSCE. L'Organisation a une longue tradition de solutions imaginatives et souples, mais celles-ci peuvent uniquement fonctionner si toutes les parties font preuve de bonne volonté et de courage politique.

PRIORITÉS

Le dialogue de sécurité de l'OSCE demeure un instrument indispensable pour l'alerte précoce et la gestion des crises... La Grèce est préoccupée par l'incertitude qui continue d'entourer l'avenir du Traité FCE. Ce Traité doit rester une pierre angulaire de la sécurité européenne et la Grèce fera tout ce qui est en son pouvoir pour préserver et améliorer ce fondement des plus importants de la transparence et de la prévisibilité militaires ...

L'OSCE a un rôle clé à jouer dans la lutte contre le terrorisme. J'ai le plaisir de souligner notre intention de promouvoir la mise en œuvre des engagements de l'OSCE en la matière, dans le plein respect de l'état de droit et des droits de l'homme. Nous nous emploierons également activement à favoriser la mise en œuvre et le renforcement des engagements de l'OSCE dans les domaines de la sécurité des frontières et de la police. Nous sommes convaincus que l'approfondissement de l'engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan devrait demeurer une priorité en 2009 et au-delà.

Nos États et nos sociétés sont confrontés à des défis complexes dans les sphères économique et environnementale. Le dix-septième Forum économique et environnemental examinera cette année les aspects transdimensionnels du phénomène des migrations. Les mouvements migratoires incontrôlés représentent un défi important pour les États participants et j'espère que nous aurons un dialogue porteur de résultats à mesure que nous nous approchons de la réunion d'Athènes en mai.

Dans la dimension humaine, la Présidence grecque cherchera à développer le vaste domaine thématique de l'état de droit, guidée par une approche plus sobre et structurée. La Grèce accordera également une attention prioritaire à l'égalité entre les sexes et à l'intégration des questions relatives aux femmes. Je suis convaincue que l'autonomisation des femmes et le fait de mettre davantage l'accent sur la nécessité de respecter leurs droits peuvent déclencher des développements positifs dans les États participants et influencer positivement sur leur capacité à remplir leurs engagements.

Dans le domaine de la tolérance et de la non-discrimination, la Présidence grecque s'intéressera en particulier à la situation des Roms et des Sintis ainsi qu'à la lutte contre les crimes inspirés par la haine. La liberté de religion et l'éducation aux droits de l'homme occuperont également une place importante.

La Grèce entend maintenir les normes les plus élevées pour les activités d'observation électorale de l'OSCE. Cette année, d'importants scrutins se dérouleront dans sa région et il est indispensable que l'observation des élections reste une activité phare de l'Organisation. La coopération entre le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) et l'Assemblée parlementaire demeure une clé du succès à cet égard.



Helsinki, seizième Réunion du Conseil ministériel, 5 décembre 2008
L'Ambassadeur Anti Turunen, le Ministre des affaires étrangères Alexander Stubb, et l'Ambassadeur Aleksii Härkönen (première rangée, respectivement troisième, quatrième et cinquième à partir de la gauche) et leur équipe tirent leur révérence à l'issue du dernier discours et de la dernière conférence de presse. L'Envoyé spécial Heikki Talvitie (rangée du milieu, à droite) et le chef de la Mission de l'OSCE en Géorgie, l'Ambassadrice Terhi Hakala (première rangée, quatrième à partir de la droite) ont également posé pour la photo de groupe.

PRÉSIDENTE DE L'OSCE EN 2008 : FINLANDE

Bilan de l'année

Le jeu en valait-il la chandelle ?

Il ne s'agit pas d'un rapport sur la Présidence finlandaise de l'OSCE en 2008, mais de mes impressions du point de vue de l'Équipe spéciale de la Présidence à Helsinki. Elles pourront être contredites par des collègues qui se sont certainement forgés leurs propres opinions sur le trajet du « navire » OSCE en route vers Helsinki.

PAR L'AMBASSADEUR ALEKSI HÄRKÖNEN

Qu'est ce qu'une Équipe spéciale de la Présidence ? Il s'agit d'un groupe de personnes chargées de conseiller et de seconder le Ministre des affaires étrangères, qui est le Président en exercice de l'OSCE. Le groupe doit aider le Ministère des affaires étrangères à se concentrer sur les impératifs de la Présidence en matière de priorités, de ressources et de calendrier. Il doit veiller à l'avance à ce que les lignes de communication entre le Ministre et l'Équipe spéciale demeurent ouvertes 24 heures sur 24. Aspect tout aussi important, l'Équipe spéciale et la délégation finlandaise à Vienne devaient travailler main dans la main et s'entendre sur une répartition rationnelle des tâches. C'est ainsi que les choses se sont passées entre nous et l'Ambassadeur Antti Turunen et son équipe.

J'ai pu recruter une équipe de 12 personnes pour s'occuper de ces divers aspects, y compris des préparatifs des conférences. D'emblée, l'équipe a fait un excellent travail. À certains moments, la charge de travail a considérablement augmenté, mais tous ont tenu bon. Deux diplomates chevronnés et un membre du parlement ont rejoint l'équipe en qualité d'envoyés spéciaux. Les plus jeunes d'entre nous étaient âgés d'une vingtaine d'années et les plus âgés

avaient atteint la soixantaine. Je crois que nous avons tous apprécié l'exaltation qu'entraîne la politique internationale et, oui, au milieu de toute cette tourmente, nous avons pu considérer avec humour le comportement des gens. Cela nous a beaucoup aidés.

La période la plus difficile de toute Présidence est celle avant que tout ne débute. Les choses deviennent plus faciles une fois que le programme de la Présidence a été présenté et qu'il est prêt à être mis en œuvre. En fait, le début de 2008 a été la seule période relativement calme de notre Présidence. Le Ministre des affaires étrangères et Président en exercice Ilkka Kanerva effectuait ses premiers déplacements officiels tandis que le Secrétariat et les opérations de terrain apportaient leurs contributions très appréciées pour faire de ces visites un succès.

La Mission de l'OSCE au Kosovo a survécu à la déclaration d'indépendance en février. La non-observation des élections présidentielles en Russie en mars était du déjà vu ; elle n'a causé ni ondes de choc particulières, ni incité d'autres pays à suivre cet exemple. Le Turkménistan a accueilli sa toute première manifestation de l'OSCE sur les questions économiques et environnementales, et l'a fait avec faste.

Du fait du changement de Premier ministre intervenu en avril, nous avons eu la possibilité de présenter une nouvelle fois nos priorités. Alexander Stubb, le nouveau Président en exercice, a effectué son lot de visites et de consultations au printemps et au début de l'été. Le budget et le barème des contributions ont finalement été approuvés. Cette situation grotesque qui se répète chaque année nous a moins inquiétés que d'autres Présidences. Le mandat du Bureau au Tadjikistan a été négocié avec succès et des activités importantes pour la région ont pu se poursuivre.

En même temps, des nuages sombres ont

commencé à s'annoncer au-dessus de la Géorgie. La Russie a établi des relations officielles avec les républiques sécessionnistes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud. Les incidents sur le terrain se sont aggravés, impliquant des armes lourdes. Auparavant, la prévention des conflits était « passée à la vitesse supérieure », sous la conduite de l'Envoyé spécial Heikki Talvitie. La Mission de l'OSCE en Géorgie, dirigée par l'Ambassadrice Terhi Hakala, a fourni un soutien inestimable.

Puis, tout a éclaté en août. Une guerre entre deux États participants était un cauchemar, encore aggravé par la propagande sans retenue pratiquée même par des médias de bonne réputation. Nous avons rédigé des déclarations avec l'appui des membres du service de presse de l'OSCE qui, quelle que soit la situation, ne semblaient jamais être pris au dépourvu. Nous avons eu l'impression que, pour une fois, l'OSCE était écoutée. Le Président en exercice s'est rendu d'urgence à Tbilissi et à Moscou pour entamer des négociations sur un cessez-le-feu, qui ont été menées à bien par la Présidence française de l'Union européenne. Des observateurs militaires supplémentaires ont rapidement été déployés par l'OSCE et le Président en exercice est retourné en Géorgie pour donner le coup d'envoi à leur action.

La décision prise par la Russie de reconnaître l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud en tant que pays indépendants a constitué un second choc. Bien qu'aucun autre État participant de l'OSCE ne lui ait emboîté le pas, nous savions que le conflit entre la Russie et la Géorgie allait marquer la Présidence pour le reste de l'année.

L'idée que l'Union européenne, l'ONU et l'OSCE coopèrent étroitement en Géorgie avait été lancée par la Présidence finlandaise déjà avant la guerre. Une telle plate-forme était désormais très demandée et les trois organisations décidèrent de coprésider les négociations de Vienne qui avaient été proposées par la France et la Russie. Le Président en exercice a présenté ses idées sur la Géorgie et d'autres questions intéressant l'OSCE devant le Conseil de sécurité de l'ONU en septembre. Le mois d'après, les négociations de Genève ont été engagées et, à la fin de l'année, des progrès avaient été faits.

Alors que les organisations humanitaires étaient en mesure de travailler

dans la région, l'OSCE a dû faire face à de nouveaux obstacles. Les observateurs militaires ne furent pas autorisés à s'acquitter de leur mission en Ossétie du Sud. Tous les représentants de l'OSCE ont dû arriver par le Nord en empruntant le fameux tunnel de Roki, ce qui n'était pas la route la plus directe venant de Tbilissi et de Gori dans le Sud. Il était donc prévisible qu'aucun consensus de se dégagerait pour le mandat de 2009 de la Mission de l'OSCE, s'étendant à l'ensemble du territoire de la Géorgie.

On nous posait la question : « Quelle est désormais la situation en Ossétie-du-Sud, après la guerre ? » « Y-a-t-il des cas de nettoyage ethnique ? » « Pourquoi la situation ne peut-elle être suivie par des organisations internationales telles que l'OSCE ? » Nous avons alors demandé à Janez Lenarčič, Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), et à Knut Vollebaek, Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN), de déterminer quelle était la situation en ce qui concerne les droits de l'homme et les minorités. Ils ont fait un excellent travail dans des circonstances difficiles. Veuillez lire à ce sujet le rapport du BIDDH, auquel le HCMN a contribué.

Tandis qu'approchait la Réunion du Conseil ministériel à Helsinki, le nombre de ministres des affaires étrangères indiquant leur intention d'y participer augmentait de jour en jour. Nous avons décidé d'organiser un déjeuner de travail à l'intention des ministres sur un thème d'actualité. « L'avenir de la sécurité en Europe » nous a semblé être le choix le plus évident, car les Présidents russe et français avaient donné une grande visibilité au sujet et évoquaient également l'OSCE en tant qu'éventuelle enceinte pour un tel débat. La discussion s'est avérée fascinante, nous rappelant indéniablement à tous les possibilités qu'avait l'OSCE de faciliter un dialogue de haut niveau sur des questions de sécurité d'actualité.

Nous avons été agréablement surpris par l'approbation de toute une série de décisions à Helsinki. Il était clair dès le premier jour qu'il n'y aurait pas de consensus sur une déclaration politique. Toutefois, il est également clairement apparu que beaucoup étaient favorables à notre proposition relative à un nouveau type de texte, seules quelques délégations s'y opposant. Nous ne pouvions nous empêcher de penser que

la recherche de compromis ne figurait peut-être pas sur la liste des priorités du moment dans la politique internationale.

Beaucoup d'entre nous ont été occupés jour et nuit par les dispositions à prendre en vue de la Réunion ministérielle et nous avons donc été heureux de la façon dont les 1 500 invités - délégués comme membres de la presse - ont interagi avec nos attachés de liaison et nos assistants de conférence. La Réunion ministérielle a été une expérience pour nous tous, surtout pour ceux d'entre nous pour qui il s'agissait d'une première.

Nous sommes début février tandis que j'écris ces lignes et il est temps de souhaiter le plus grand succès à la Présidence grecque. Presque tous les membres de l'Équipe spéciale finlandaise sont partis ou sont sur le point de partir. Ils ont été affectés à New York ou en Géorgie, ou dans d'autres départements du Ministère des affaires étrangères, ou encore chargés de préparer la participation de la Finlande à l'Exposition universelle de Shanghai en 2010. J'en suis heureux pour eux et je serai moi-même bientôt appelé à de nouvelles fonctions.

Derrière la politique, il y a des gens. Ce fût une expérience très agréable d'avoir coopéré avec le Bureau du Secrétaire général de l'OSCE et le Secrétariat, les institutions, les opérations de terrain, les délégations et l'Assemblée parlementaire, mais surtout avec les personnes très compétentes qui y travaillent. Nous n'avons pas toujours été d'accord sur tout, mais nous nous sommes toujours fait confiance face à des situations difficiles.

Oui, le jeu en valait vraiment la chandelle.

L'Ambassadeur Aleksi Härkönen, qui a été chef de l'Équipe spéciale de la Présidence finlandaise de l'OSCE de 2007 à début 2009, a été nommé conseiller en matière de politique étrangère du Président de la République de Finlande à compter du 1er mars. De 2002 à 2007, il était le Représentant permanent de son pays auprès de l'OSCE. Auparavant, ce spécialiste des questions de politique de sécurité et de maîtrise des armements a occupé plusieurs postes de haut niveau au sein du Ministère finlandais des affaires étrangères. D'autres affectations diplomatiques l'ont conduit à Caracas, Bonn et Washington D.C. L'Ambassadeur Härkönen est titulaire d'une maîtrise en sciences politiques de l'Université de Helsinki.

Seizième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE

À Helsinki, le Conseil ministériel de l'OSCE a adopté 13 décisions axées sur les dimensions politico-militaire, économique-environnementale et humaine de la sécurité. Les 56 États participants ont publié une déclaration ministérielle sur le Haut-Karabakh dans laquelle ils encouragent les parties au conflit à intensifier leurs efforts dans le cadre du processus de négociations. À l'occasion du sixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, les États participants ont réaffirmé leur ferme attachement à ses principes dans une déclaration ministérielle commune.

Décisions concernant la dimension humaine

MC.DEC/5/08 Renforcement des réponses de la justice pénale à la traite des êtres humains dans le cadre d'une approche globale

MC.DEC/6/08 Renforcement des efforts de l'OSCE dans l'application du plan d'action visant à améliorer la situation des Roms et des Sintis dans l'espace de l'OSCE

MC.DEC/7/08 Poursuite du renforcement de l'état de droit dans l'espace de l'OSCE

MC.DEC/8/08 Contribution de l'OSCE à la phase de mise en œuvre de l'initiative de l'Alliance des civilisations

Décision concernant la dimension économique et environnementale

MC.DEC/9/08 Suite à donner au seizième Forum économique et environnemental sur la coopération dans le domaine des voies de navigation maritimes et intérieures

Décisions concernant la dimension politico-militaire

MC.DEC/10/08 Poursuite de la promotion de l'action menée par l'OSCE contre le terrorisme

MC.DEC/11/08 Armes légères et de petit calibre et stocks de munitions conventionnelles

MC.DEC/13/08 Questions intéressant le Forum pour la coopération en matière de sécurité

Décisions concernant des questions administratives

MC.DEC/1/08 Nomination du Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) Décide de nommer M. Janez Lenarčič Directeur du BIDDH pour une période de trois ans à compter du 1er juillet 2008.

MC.DEC/2/08 Reconductio dans ses fonctions du Secrétaire général de l'OSCE Décide de reconduire M. Marc Perrin de Brichambaut dans ses fonctions de Secrétaire général de l'OSCE pour un mandat de trois ans à compter du 1er juillet 2008

MC.DEC/3/08 Périodes de service du Secrétaire général de l'OSCE Décide que le Secrétaire général de l'OSCE sera nommé pour un mandat de trois ans, qui pourra être prolongé pour un second et dernier mandat de trois ans.

MC.DEC/4/08 Renforcement du cadre juridique de l'OSCE Charge le Président en exercice, en consultation avec les États participants, de poursuivre un dialogue sur le renforcement du cadre juridique de l'OSCE et de faire rapport à la Réunion du Conseil ministériel prévue à Athènes en 2009.

MC.DEC/12/08 Dates et lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE Décide que la dix-septième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE se tiendra à Athènes les 1er et 2 décembre 2009.

Les décisions dans leur intégralité peuvent être consultées sur le site Web du Conseil ministériel sous « Documents » : www.osce.org/conferences/mc_2008.html



Helsinki, 5 décembre 2008. Les Présidents en exercice de l'OSCE actuel et futur, Alexander Stubb, Ministre finlandais des affaires étrangères, et Dora Bakoyannis, Ministre grecque des affaires étrangères, au Centre des médias. Helsinki a accueilli quelque 1 200 délégués et 300 représentants des médias.

« L'avenir de la sécurité en Europe »

Ces dernières années, les réunions du Conseil ministériel se sont déroulées selon une structure bien établie d'allocutions en séance plénière, de longues réunions du Comité préparatoire et de négociations dans les coulisses. Cette structure a permis d'aboutir à certaines décisions importantes et d'insuffler un utile élan au travail de l'Organisation. Mais, au cours du déjeuner à Helsinki le 4 décembre, quelque chose de très prometteur s'est produit que nous n'avons plus vu depuis pas mal de temps : une discussion à bâtons rompus entre ministres des affaires étrangères sur « L'avenir de la sécurité en Europe. »

L'invitation adressée à tous les ministres des affaires étrangères et chefs de délégation de l'OSCE à un déjeuner de travail le premier jour de la réunion provenait du Président en exercice, le Ministre finlandais des affaires étrangères Alexander Stubb. Cinquante ministres des affaires étrangères ont pris part à ce qui allait devenir le premier débat multilatéral de haut niveau sur la proposition de réexaminer la sécurité paneuropéenne, proposition qui avait été émise par le Président russe Dmitry Medvedev à l'occasion d'une visite en Allemagne le 5 juin.

Le déjeuner a débuté par des observations liminaires du Président en exercice, après quoi Sergei Lavrov (Fédération de Russie), Bernard Kouchner (France), le Haut Représentant de l'Union européenne Javier Solana, Ali Babacan (Turquie) et Carl Bildt (Suède) ont pris la parole. Treize autres ministres des affaires étrangères ont également tour à tour fait connaître leurs points de vue.

Le Ministre Lavrov a répondu directement

aux questions qui lui étaient posées. Représentant les Présidences de l'OSCE en 2009 et 2010 respectivement, Dora Bakoyannis (Grèce) et Marat Tazhin (Kazakhstan) ont prononcé les remarques finales.

Sergei Lavrov a passé en revue les principaux points de la proposition du Président Medvedev relative à un vaste débat « paneuropéen » devant aboutir à un « traité sur la sécurité européenne » juridiquement contraignant. Les ministres ont procédé à un échange de vues sur le contenu d'éventuelles discussions de haut niveau et sur la façon la plus appropriée de les faire progresser. En définitive, il en est résulté davantage de questions que de réponses, mais les participants se sont tous accordés à reconnaître qu'il conviendrait de poursuivre le débat et que l'OSCE avait apporté la preuve de son potentiel en tant que cadre pour engager un dialogue franc et constructif.

L'événement a également illustré le fait que la composition géographique sans pareil de l'Organisation et son concept de sécurité globale, résultat de plus de 30 années de travail sans relâche, demeuraient des fondements sur lesquels nous pouvions nous appuyer à l'avenir.

Résumant les débats, le Président en exercice sortant Alexander Stubb a déclaré qu'il considérait que le déjeuner ministériel avait constitué l'un des moments forts de la réunion : « C'était rafraîchissant, c'était franc, c'était ouvert et analytique et, en soi, cela fait partie pour moi de l'esprit de Helsinki. »

— Dov Lynch, Conseiller principal auprès du Bureau du Secrétaire général de l'OSCE



Kiev, décembre 2008.
L'Ambassadeur Lubomir Kopaj, Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine (rangée du milieu, au centre) en compagnie d'une partie de son équipe composée de trois membres du personnel recrutés sur le plan international et de 45 locaux. En 2008, le Coordonnateur gérait un portefeuille de 24 projets financés grâce à des contributions volontaires de donateurs. Le projet de budget unifié pour 2009 prévoit un montant de 2,8 millions d'euros.

COORDONNATEUR DES PROJETS EN UKRAINE

L'Ukraine et l'OSCE

Un partenariat productif dans le cadre de projets

La création d'un poste de Coordonnateur des projets en Ukraine en juin 1999 a marqué le début d'une nouvelle forme de coopération entre l'OSCE et le Gouvernement ukrainien. Cela s'est fait après l'achèvement avec succès des tâches de la Mission de l'OSCE en Ukraine, sise à Kiev, et de son antenne de Simferopol (novembre 1994-avril 1999). À l'occasion du dixième anniversaire du CPU, l'Ambassadeur Lubomir Kopaj a rencontré Patricia N. Sutter, la rédactrice en chef du Magazine de l'OSCE, pour lui donner un aperçu des initiatives conjointes les plus récentes de l'Organisation et de l'Ukraine.

Patricia N. Sutter : en quoi le Bureau du Coordonnateur des projets en Ukraine diffère-t-il de la plupart des opérations de terrain de l'OSCE ?

Ambassadeur Lubomir Kopaj : premièrement, notre mandat ne nous impose pas d'établir des rapports politiques. Bien sûr, je dois malgré tout suivre la situation politique de près, du moins dans la mesure où elle influe sur notre travail.

Deuxièmement, nos efforts se concentrent intégralement sur les projets – leur planification, leur mise en œuvre et leur suivi. C'est l'unique priorité du Bureau, et nous tenons à faire en sorte que les projets que nous entreprenons soient bien gérés et exécutés de façon efficace. Même si nous échangeons en permanence des idées avec des partenaires potentiels, les projets doivent toujours être amorcés par des Ukrainiens, qu'il s'agisse de ministères et d'organismes gouvernementaux ou d'ONG.

Chacun de nos projets vise soit à aider le pays à s'acquitter des engagements qu'il a pris à l'égard de l'OSCE ou à rapprocher ses lois et ses institutions de ce dont une société démocratique moderne a besoin pour bien fonctionner. L'Ukraine a clairement indiqué son intention d'intégrer les structures

européennes. Dans ce contexte, la mise en œuvre des engagements de l'OSCE, que les projets et les activités du Coordonnateur s'emploient également à promouvoir, demeure une entreprise importante.

Quelles étaient vos priorités immédiates pour le Bureau à votre arrivée à Kiev ?

Les quelques premiers mois étaient assez difficiles. Une des premières mesures que nous avons prises était de restructurer l'organigramme de gestion, qui était trop vertical. Aujourd'hui, le Coordonnateur des projets, le responsable principal des projets et le chef de l'Unité de la gestion des fonds constituent le premier niveau et nous avons introduit un second niveau composé de huit cadres intermédiaires, qui sont tous Ukrainiens.

C'est une très bonne équipe, mais nous avons dû améliorer la circulation de l'information. Nous avons commencé à nous réunir plus régulièrement, trois fois par semaine, pour un échange de vues et discuter de stratégie.

Sous réserve de l'approbation du budget de 2009, j'ai également proposé la création d'une cellule de gestion des projets – un petit groupe de personnes qui seront chargées de veiller à ce que nos responsables de projets se conforment aux lignes directrices de l'OSCE en la matière. Pendant quatre jours l'année dernière, nous avons été formés par l'Unité de l'appui à la programmation et à l'évaluation du Centre de prévention des conflits du Secrétariat à la planification et à la gestion de projets en se basant sur la méthode

utilisée dans toute l'OSCE.

Une autre priorité était d'accroître la transparence de nos opérations vis-à-vis de Vienne, c'est-à-dire du Secrétariat et des États participants. L'usage était de faire rapport deux fois par an au Conseil permanent, mais certaines délégations ont estimé que cela n'était pas suffisant. Nous avons proposé une solution de compromis : je fais désormais rapport quatre fois par an – deux fois à Vienne et deux fois sur place aux ambassades bilatérales à Kiev.

J'ai également entrepris de coopérer plus étroitement avec notre pays hôte, en particulier avec le Ministère des affaires étrangères, qui, d'après notre mémorandum d'accord, est l'institution ukrainienne qui approuve tous nos projets. Nous avons à présent des entretiens avec ses représentants au minimum toutes les trois semaines.

Et, bien entendu, nous poursuivons notre étroite interaction avec nos partenaires internationaux, de la base au sommet, en particulier avec le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. Ainsi, nous nous complétons mutuellement et évitons les chevauchements d'activités.

Quels résultats concrets les Ukrainiens attendent-ils de votre projet à long terme, mené sur trois fronts, destiné à aider le pays à consolider son processus électoral ?

Ce projet financé par des donateurs dispose d'un budget de plus de 5 millions d'euros, ce qui en fait l'entreprise la plus importante de l'OSCE dans le pays après le projet d'élimination du mélange (voir page 17) et l'un des plus importants projets extrabudgétaires de l'Organisation.

Nous coopérons avec la Commission électorale centrale sur la composante principale du projet qui consiste en la création d'un registre électronique centralisé des électeurs dont la mise en place est depuis longtemps recommandée par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH).

Nous avons récemment achevé le processus d'appel à la concurrence pour le matériel informatique nécessaire. Une fois que celui-ci aura été livré à l'Ukraine au printemps, le travail sur le registre pourra débuter et il devrait être prêt à être utilisé pour les prochaines élections présidentielles.

La deuxième composante est également une réponse à une recommandation du BIDDH, à savoir la rédaction d'un code électoral unifié. Nous coopérons avec un groupe parlementaire pour ce qui est de cette tâche. La législation électorale actuelle du pays étant déjà largement conforme aux normes démocratiques, le but n'est pas tant de la modifier que de relier différents éléments en un seul cadre juridique qui englobe tous les types de scrutins.

Après l'adoption et la promulgation du code électoral, nous passerons à la composante suivante, à savoir la formation de quelque 82 000 commissaires aux élections.

Comment abordez-vous la question de la parité des sexes dans la réforme électorale ?

Malheureusement, les femmes ne sont qu'environ 7 % à la *Verkhovana Rada* (parlement). Nous essayons de sensibiliser davantage les Ukrainiens à ce déséquilibre et de les aider à trouver des moyens d'y remédier, mais, bien entendu, sans imposer de système particulier.

Comment votre nouveau projet de lutte contre la traite des êtres humains s'intègre-t-il dans le programme global des activités menées dans ce domaine ?

En 2007 et 2008, nous avons financé une étude en vue de

déterminer les meilleurs moyens pour les autorités ukrainiennes et tout le réseau de services sociaux et juridiques de renforcer leurs efforts visant à identifier les victimes de la traite, protéger leurs droits et améliorer leur accès à une assistance dans le cadre d'un mécanisme national d'orientation. Il en est résulté un projet d'une durée de trois ans pour mettre en place ce mécanisme en coopération avec des ONG partenaires et le Ministère de l'intérieur.

Il s'agit là d'un concept que le Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains promeut activement. Il devrait également permettre une évaluation plus réaliste de l'ampleur du problème, étant donné que l'ensemble du processus – de l'identification des victimes à la fourniture d'une aide pour leur réinsertion dans la société – sera mieux coordonné.

Le nouveau projet contribuera également à améliorer la législation en la matière et la capacité des autorités ukrainiennes à identifier les victimes de la traite et à leur venir en aide. Dans un premier temps, en 2009 et en 2010, les activités seront menées dans deux régions et, ultérieurement, nous appliquerons cette expérience au niveau national.

Comment transférez-vous aux institutions ukrainiennes le savoir-faire nécessaire pour assurer la pérennité des projets ?

L'OSCE ne restera pas éternellement dans le pays, de sorte qu'un transfert progressif des tâches aux institutions ukrainiennes et au secteur des ONG est toujours au premier plan de nos préoccupations.

Pour illustrer mon propos, je vous donnerai l'exemple de notre projet d'adaptation sociale des anciens militaires qui ont été démobilisés suite à la réforme des forces armées ukrainiennes. Chaque année depuis 2004, nous soutenons la reconversion d'environ 1 000 hommes et femmes qui ont été touchés par cette mesure à travers le pays. Nous ciblons la formation en nous concentrant sur certaines qualifications et professions. À titre d'exemple, un groupe d'anciens pilotes et ingénieurs militaires a été formé pour faire partie d'une division aéroportée de lutte contre les incendies qui dispose des compétences nécessaires pour faire face aux situations d'urgence.

En raison de la taille réduite des groupes et de l'approche bien ciblée et axée sur les résultats, qui se concentre sur les secteurs de l'économie dans lesquels des débouchés existent, le taux de réussite est assez élevé. Jusqu'à présent, 85 % environ des personnes ayant été formées ont réussi à trouver un emploi ou à lancer une petite entreprise dans les trois mois après avoir terminé les cours.

Le Coordonnateur des projets de l'OSCE prenait jusqu'à présent en charge l'ensemble des coûts de formation, mais les Ukrainiens s'« approprient » progressivement le projet. J'ai récemment eu le plaisir de participer à la cérémonie de remise des diplômes d'un groupe dont la formation a, pour la première fois, été financée par le Ministère ukrainien de la défense. Il s'agissait-là d'une étape certes modeste mais importante vers l'autosuffisance.

Il y a de cela un mois environ, notre ONG partenaire n'était pas très heureuse d'apprendre que nous n'allions pas indéfiniment lui apporter notre soutien et elle s'est soudainement montrée plus imaginative et créative pour trouver des moyens de poursuivre ses activités.

Vous renforcez également la capacité du secteur civil à prendre part plus activement à la construction de la société ukrainienne. Comment ces activités changent-elles le cours des choses ?

Dépôt de munitions à proximité du village de Novobohdanivka dans la région de Zaporizhzhya en Ukraine orientale, 21 août 2008. Des fonctionnaires du Ministère ukrainien des situations d'urgence montrent à l'Ambassadeur Lubomir Kopaj une partie du matériel fourni par l'OSCE pour aider à débarrasser la zone des munitions non explosées.

Contexte. En septembre 2004, l'Ukraine avait demandé l'appui du Forum de l'OSCE pour la coopération en matière de sécurité pour mettre en œuvre un plan d'action visant à remédier aux conséquences de l'incendie qui s'était déclaré le 6 mai 2004 sur le site de stockage, provoquant l'explosion, sur plusieurs jours, de quelque 56 000 tonnes de munitions.

Il en est résulté le « projet Novobohdanivka », financé par la Belgique, les États-Unis, la Lituanie, le Luxembourg, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie.

Le projet, qui a été achevé en septembre 2007 dans le cadre du Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles, a considérablement renforcé la capacité du Gouvernement ukrainien à procéder à l'enlèvement des munitions non explosées qui jonchaient le site de stockage et ses environs.

Le secteur civil ukrainien est relativement solide, mais tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il pourrait être plus autonome et indépendant des apports du gouvernement et des entreprises ainsi que des dons étrangers, lui permettant de représenter réellement ses propres intérêts. Jusqu'à présent, avec le soutien du Danemark, nous avons aidé des ONG par le biais de micro-crédits et d'une formation à la collecte de fonds dans le cadre d'un vaste projet d'une durée de trois ans et mené dans cinq régions.

Mais nous souhaiterions aller plus loin en créant un climat plus favorable à l'autosuffisance et nous avons procédé à ce sujet à des échanges de vues avec des représentants d'ONG et du Gouvernement. Il existe de nombreux modèles valables qui pourraient servir d'inspiration à l'Ukraine. En tant que citoyen slovaque, par exemple, j'ai la possibilité d'affecter 2 % des impôts que je paie au Gouvernement à toute organisation de la société civile de mon choix.

Quelle influence la situation politique intérieure du pays a-t-elle sur le travail du Coordonnateur des projets ?

Il est évident que les développements politiques dans le pays hôte peuvent avoir une influence sur le travail. Le fait que, par exemple, la *Verkhovana Rada* n'ait pas été en mesure de prendre des décisions l'année dernière a eu une incidence sur notre action. Dans le cadre de divers projets, nous lui avons apporté notre concours pour l'élaboration d'une série de projets de lois et, si le parlement ne fonctionne pas, ces projets ne sont pas adoptés.

Comme vous dépendez pour bon nombre de vos projets, en particulier ceux de plus grande ampleur, de fonds de donateurs, quelle incidence aura selon vous la crise financière mondiale sur votre travail ?

Jusqu'à présent, nous avons davantage de donateurs que de projets. J'estime que s'efforcer d'obtenir des résultats de bonne qualité dans le cadre de



nos projets constitue la meilleure façon d'éviter d'être la cible de réductions de financement, car les donateurs se rendent bien compte où leur argent est bien investi.

Cette première affectation de l'OSCE sur le terrain est visiblement pour vous une expérience enrichissante et exigeante. Qu'est-ce qui la rend si spéciale ?

Les gens ! Lors de mon premier contact avec l'OSCE dans le cadre des missions d'observation électorale du BIDDH, j'avais été impressionné par le niveau élevé de professionnalisme du personnel associé à un fort élément humain. Je n'ai pas été déçu en arrivant en Ukraine.

Comment envisagez-vous l'avenir du Bureau du Coordonnateur des projets en Ukraine ?

Je ne dispose pas d'une boule de cristal, mais je peux affirmer dès maintenant qu'il existe une importante demande d'assistance de la part de nos partenaires, qui continuent d'attirer notre attention sur de nouvelles idées de projets, par exemple, pour aider à prévenir la xénophobie et les crimes inspirés par la haine, lutter contre la corruption et assurer l'indépendance de l'appareil judiciaire.

Notre philosophie consiste à aider le pays à faire face à ces graves problèmes du mieux que nous pouvons et de transférer par la suite la pleine responsabilité aux Ukrainiens lorsque ces derniers sont prêts à surmonter ces problèmes par leurs propres moyens.

L'Ukraine est un pays fascinant et je suis très optimiste quant à son avenir. Son plus grand atout n'est peut-être pas en sous-sol, mais « sur le terrain », à savoir les millions d'Ukrainiens dévoués, bien éduqués, patriotiques et travailleurs qui maintiennent l'élan acquis.

Le Slovaque Lubomir Kopaj a pris ses fonctions de Coordonnateur des projets en Ukraine en avril 2008. Il a commencé à s'occuper de questions relatives à l'OSCE en 1984, lorsqu'il était membre de la délégation tchécoslovaque à la Conférence sur la sécurité et la coopération à Stockholm. Au fil des années, il a dirigé un certain nombre de missions d'observation électorale du BIDDH. L'Ambassadeur Kopaj a occupé plusieurs postes de haut niveau au Ministère slovaque des affaires étrangères et a été ambassadeur aux Pays-Bas de 1997 à 2000.

OSCE-Projet Co-ordinator in Ukraine
16 Striletska Street, officie 55
Kyiv – 01034 Ukraine
www.osce.org/ukraine (en anglais)
www.oscepcu.org (en ukrainien)

Établir la justice administrative

La clé vers une garantie du respect des droits de l'homme



Le juge Oleksandr Pasenyuk (à gauche) chef de la Haute Cour administrative d'Ukraine, et le juge Mykhailo Smokovych à une audience. « Sans la mobilisation importante de nos partenaires internationaux, notamment de l'OSCE, l'Ukraine n'aurait pas été en mesure d'établir son système de justice administrative », a déclaré le juge Smokovych qui est également chargé de la formation de juges.

Les comportements profondément ancrés dans une société et ses pratiques ne peuvent pas se transformer du jour au lendemain même si l'objectif visé joue un rôle majeur au service du bien. Un bon exemple en est la tentative de mettre en place une culture qui permette aux citoyens de contester les décisions de l'État lorsqu'ils estiment que leur droits ont été violés par les règles, les réglementations, ordres ou décisions gouvernementales.

PAR OKSANA POLYUGA

Sans se laisser décourager par l'ampleur de la tâche, le Gouvernement ukrainien a mis en place en 2005 un système de justice administrative qui permet aux citoyens de contester les décisions ou les omissions des autorités gouvernementales, des responsables locaux et nationaux au Président – en saisissant le tribunal administratif.

« Cette notion, tenue pour acquise dans la plupart des parties du monde, était jusqu'à une date récente complètement étrangère dans notre

pays », dit la juriste Oksana Syroyid, administratrice nationale des projets à l'Unité de l'État de droit relevant du Coordonnateur de projets de l'OSCE en Ukraine.

« L'examen judiciaire des décisions administratives n'existait pas – et ne pouvait pas exister – du temps soviétique », dit Ihor Koliushko, Président de la commission du Centre des réformes politiques et juridiques, une ONG ukrainienne. « À cette époque, les décisions des représentants officiels étaient en quelque sorte considérées comme parfaites et n'étaient ni contestées ni remises en question par quiconque que ce soit. »

Alors que le gouvernement mettait en place les instances, à ce jour 27 instances régionales, 16 cours d'appel et la Haute Cour administrative – le Coordonnateur des projets de l'OSCE, représenté par Oksana Syroyid commençait à aider un groupe de travail à rédiger le Code de procédure administrative. Le Code, entré en vigueur en juillet 2005, établit la manière dont les personnes, les organisations, les entreprises et autres entités juridiques peuvent faire appel des décisions officielles.

FAITS MARQUANTS

« Moment marquant, l'introduction du Code ne constituait bien sûr qu'une première étape », dit Mme Syroyid. « Il est clair que cela implique bien davantage qu'une application automatique de méthodes et de techniques. »

Tout d'abord, des efforts considérables étaient nécessaires pour atteindre des centaines de juges dont bon nombre avaient suivi une formation académique sous le régime soviétique ou dont les connaissances se limitaient au droit civil et au droit commercial.

« Il fallait convaincre les juges que la révision des décisions gouvernementales relevait de leur pouvoir et de leur compétence », dit Mme Syroyid. « Ils ont également dû prendre conscience de l'existence d'instruments juridiques et internationaux à leur disposition ainsi qu'à celles des demandeurs. Et, bien sûr, il était surtout essentiel que les juges comprennent la notion des droits de l'homme et respectent ces droits. »

« Le plus grand défi que les juges nouvellement nommés doivent relever consiste non seulement à saisir la notion de justice administrative dans sa totalité mais aussi à la mettre en pratique », dit la juge Olena Holovko du tribunal administratif régional de Dnipropetrovsk, région industrielle dans le Sud-Est du pays.

En réponse à cette préoccupation, le Coordonnateur des projets de l'OSCE s'est adressé aux experts nationaux qui avaient établi le Code de procédure administrative en leur demandant de mettre en place un vaste programme de formation associant des éléments conceptuels, théoriques et pratiques. Depuis 2005, près de 570 juges, dont ceux de la Haute Cour administrative, ont bénéficié de 20 séances de formation.

« Cette formation a contribué à forger l'esprit véritable de la justice administrative », a dit un ancien participant, le juge Volodymyr Poplavskiy, président adjoint de la Cour d'appel de Dnipropetrovsk pour les affaires administratives.

APPROFONDIR

Dans ses séminaires, le juge Poplavskiy commence toujours son enseignement par le message suivant :

« Oubliez la manière dont vous aviez l'habitude de traiter les affaires et concentrez-vous sur la philosophie qui sous-tend la justice administrative. Approfondissez le sens de la justice administrative et posez vous les questions suivantes : pourquoi a-t-elle été établie ?, quelles valeurs les personnes qui ont rédigé le Code



La juge Olena Holovko du tribunal administratif régional de Dnipropetrovsk : « La promotion de la justice administrative est une vocation. »

Les deux cas décrits, dépourvus de liens entre eux, peuvent sembler banaux, mais ils illustrent de manière frappante les changements induits par l'introduction du système de justice administrative en Ukraine. Dans ces deux affaires administratives, les juges ont estimé que les autorités et les organes de l'État avaient violé les droits fondamentaux – une conclusion impensable il y a quelques années, lorsque les tribunaux ne disposaient ni des instruments ni des compétences nécessaires pour protéger les droits des groupes et des individus.

Les représentants d'une autorité locale à Dnipropetrovsk, grande ville industrielle au Sud-Est de l'Ukraine ont saisi un tribunal administratif pour limiter les rassemblements d'une ONG dans un parking de ville au motif que cela pourrait gêner la circulation des véhicules et des piétons.

Le tribunal administratif régional de la ville a invoqué la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que le principe du caractère raisonnable et du droit d'être entendu.

La Cour a jugé « déraisonnable » la plainte des autorités locales, au motif que l'ONG s'était comportée en conformité avec les exigences d'une réunion pacifique. La Cour a également accusé les fonctionnaires de ne pas avoir pris les mesures appropriées pour « assurer le droit du défendeur à participer au processus

décisionnel » en lui suggérant, par exemple, d'autres emplacements où les ONG auraient pu se réunir.

Un ressortissant afghan a déposé une demande de statut de réfugié en Ukraine. Invoquant la législation du pays, le service des migrations a rejeté la demande au motif que le demandeur d'asile n'avait pas prouvé que sa crainte d'être persécuté dans son propre pays était bien fondée.

Le demandeur d'asile a contesté la décision auprès de la Cour administrative régionale de Kiev. Après examen, la Cour a obligé les services de l'immigration à réexaminer la demande et à interpréter la législation ukrainienne en tenant compte des instruments juridiques internationaux tels que la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés ainsi les requêtes similaires dont la

Cour européenne des droits de l'homme avait été saisie.

La Cour a considéré que « la crainte d'être persécuté » était une hypothèse dont les motifs objectifs mais que sa vérification physiquement elle pouvait créer un risque pour la vie de la personne. C'est pourquoi, selon les principes d'humanité qui sont à la base de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, le cas a été réexaminé de manière favorable pour le demandeur d'asile. De plus, la Cour a souligné que, dans les affaires administratives, la charge de la preuve incombe au demandeur (dans ce cas à l'autorité de l'État). »



OSCE/OKSANA POLYUGA

Kiev, janvier 2009. Oksana Syroyid, administratrice nationale des projets au Bureau du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine, discute du programme de formation des juges avec Roman Kuibida (à gauche) et Oleksandr Banchuk, des experts du Centre des réformes politiques et juridiques.

de procédure administrative tentaient-elles de transmettre ? »

Comme le droit administratif ukrainien n'est pas encore très avancé, les juges ont dû tirer parti des meilleures expériences de pays dotés de systèmes juridiques similaires. Pour bénéficier de l'expérience des experts les plus compétents en Europe, le Coordonnateur des projets de l'OSCE a frappé à une institution vénérable – le *Conseil d'État*, qui remonte au XIII^e siècle et qui est la juridiction administrative suprême en France.

« Il ne pourrait pas y avoir de partenariat plus idéal », dit Oksana Syroyid. « Les systèmes judiciaires français et ukrainien ont les mêmes racines en droit civil. La France a également une pratique bien établie d'interprétation et d'application des principes du droit administratif et de la procédure judiciaire qui sont au centre de l'intérêt de la Haute Cour administrative d'Ukraine ».

En coopération avec le *Conseil d'État*, le personnel du Coordonnateur des projets de l'OSCE a organisé une série de séminaires avancés pour les juges à Kiev d'avril à juin 2007 sur le contrôle judiciaire des actes administratifs, les réglementations des contrats administratifs et les responsabilités des administrateurs publics.

PRENDRE RACINE

À peine quatre années se sont écoulées depuis l'introduction du système de justice administrative en Ukraine grâce à l'appui financier de l'Allemagne, de la France, de la Belgique et du Liechtenstein, il est donc encore trop tôt pour évaluer pleinement les performances du système, dit Mme Syroyid. Toutefois, des problèmes se posent déjà.

« Toutes les instances administratives ne fonctionnent pas comme elles le devraient et tous les juges n'ont pas été nommés », dit-elle. « Le

fonctionnement efficace du système de justice administrative et, comme déjà mentionné, le changement dans la composition des juges, ne conviennent pas toujours aux autorités de l'État. »

Le juge Poplavskiy, de Dnipropetrovsk, admet que le système aura besoin de temps pour se consolider. Il soutient donc les efforts concertés visant à promouvoir activement le système.

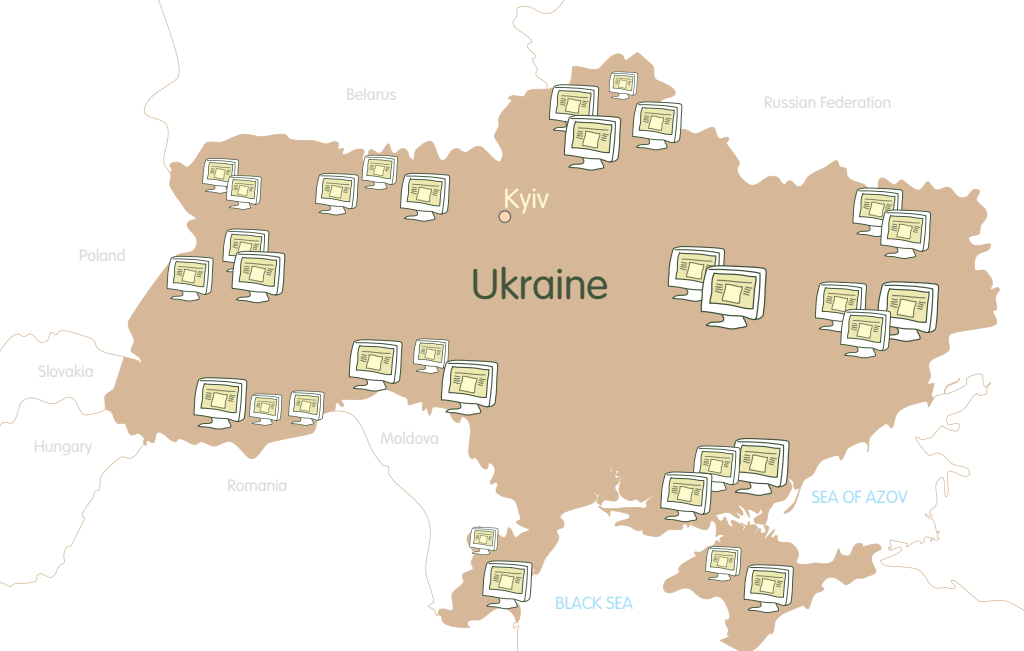
« Le Code de procédure administrative permet désormais à l'Ukraine de satisfaire aux critères d'évaluation des décisions, actions et omissions des autorités de l'État dans leurs actions avec le public », dit-il. « Les principes de légalité, de bonne foi, de caractère raisonnable, de rationalité, d'équité, du droit d'être entendu, de proportionnalité, de transparence, de sanctions et de réparation sont testés pour la première fois. »

Ces mesures devraient encourager les agents de l'État à mieux s'acquitter de leurs obligations et à être plus responsables dans leurs prises de décision, ajoute le juge Poplavskiy. « Comme la charge de la preuve incombe aux défendeurs, les agents de l'État sont plus disciplinés et mieux préparés pour les audiences. »

En dépit des obstacles et de retards inévitables, une chose est sûre et certaine : l'ancienne manière d'agir est révolue, dit Oksana Syroyid.

« Désormais, les tâches consistent tout d'abord à s'assurer que les principes prescrits par le Code sont convenablement mis en œuvre, puis à mieux faire comprendre aux agents de l'État que lorsqu'ils offrent des services au nom de l'État, leurs décisions deviennent le moteur de la justice administrative. »

Oksana Polyuga est responsable nationale des projets au Bureau du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine



L'Ukraine sur l'autoroute de l'information

Population : 45,9 millions
 PIB : 141 milliards de dollars des États-Unis
 Nombre d'ordinateurs par 100 habitants en 2006 : 4,6
 Nombre d'utilisateurs d'Internet par 100 habitants : 21,7
 Nombre d'abonnés à l'Internet à large bande par 100 habitants : 1,7

SOURCE : UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS, 2007
 GRAPHIQUE : OSCE/NONA REUTERS

L'abc de l'e-gouvernance

Les Ukrainiens étudient avec enthousiasme l'expérience estonienne

Presque tous ceux qui communiquent sous forme électronique, gèrent leurs opérations bancaires en ligne et font des achats sur l'Internet savent ce qu'est le gouvernement électronique : ramification naturelle du succès du commerce électronique dans les années 1990, il s'agit d'un moyen pour les organismes et départements gouvernementaux d'adopter une approche axée sur le client en fournissant leurs services au public de façon plus efficace grâce aux technologies de l'information et des communications. Toutefois, le concept de l'«e-gouvernance» – qui dépasse la simple rapidité et commodité – demeure vague pour bon nombre d'entre nous.

PAR JAROSLAW JURZABA

« Pour moi, le plus important attrait de l'e-gouvernance est qu'elle est censée déréglementer et favoriser l'activité économique, car elle écarte les obstacles bureaucratiques omniprésents et endigue les pratiques corrompues. Toutefois, je ne savais que très peu au sujet des détails pratiques qui soutiennent le concept », dit Olena Sajenko de l'*East Europe Foundation*, une ONG sise à Kiev qui est un partenaire étroit de l'OSCE dans le domaine du développement des petites et moyennes entreprises.

Mme Sajenko était parmi les neuf représentants de conseils régionaux et municipaux et d'organisations de la société civile de cinq régions différentes d'Ukraine que le vif intérêt pour le sujet a conduit à l'Académie de l'e-gouvernance à Tallin (Estonie).

Ce voyage d'études a été organisé par le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine en novembre 2008 dans le cadre de son projet de développement économique local, une initiative lancée en 2004 pour débloquer le potentiel économique de certaines des régions moins développées d'Ukraine.

« La raison d'être de l'e-gouvernance est de donner aux citoyens les moyens et de leur permettre de participer à la prise de décision des fonctionnaires gouvernementaux et d'avoir une influence en la matière », a expliqué au groupe Arvo Ott, le Directeur exécutif de l'Académie de l'e-gouvernance. « Responsabilité, transparence, réactivité et efficacité sont des termes à la mode dans le processus démocratique. L'e-gouvernance encourageant la participation, elle augmente les chances que les vues des minorités et des segments les plus vulnérables de la société soient entendues et prises en considération. »

CROISSANCE RÉGULIÈRE

Les Ukrainiens étaient venus au bon endroit : l'Estonie figure parmi les pays à la pointe en ce qui concerne la mise en œuvre de l'administration en ligne. Il n'est guère de segment de son secteur public – des soins de santé et de l'éducation aux élections – qui ne soit pas accessible en ligne.

Bien que le marché de l'Internet en Ukraine ait connu une croissance régulière et que la pénétration de la bande large y soit parmi les plus rapides au monde, M. Ott a rappelé au groupe que la technologie et le logiciel ne constituaient qu'un élément de l'équation de l'e-gouvernance.

« E-Estonia est née essentiellement de la volonté politique résolue du Gouvernement de dynamiser le développement du pays grâce à un système de gouvernance efficace », a-t-il déclaré. « Nous savions également qu'il importait de gagner le soutien du public en le sensibilisant aux avantages qu'il pouvait tirer de

l'administration en ligne. L'ouverture des responsables publics et de leurs administrés au changement et leur volonté de modifier les méthodes de travail traditionnelles constituent des ingrédients de base pour une transition sans heurts vers des services en ligne. »

Oksana Rosanova, directrice adjointe des services de sécurité sociale de Konotop, une ville située dans la région de Sumy, au Nord de l'Ukraine, a été impressionnée par la façon « simple et conviviale » dont était géré le système estonien de sécurité sociale, sur base des principes de l'e-gouvernance. « J'admire le fait que des citoyens estoniens ordinaires aient pu jouer un rôle aussi actif pour faire en sorte que leur pays fonctionne », a-t-elle déclaré. « Ils ont depuis longtemps dépassé le stade des simples transactions en ligne pour faire connaître leurs vues sur des forums spécialisés dans des sujets spécifiques, tels que la sylviculture et l'environnement. »

Un autre enseignement utile partagé par les Estoniens concernait la façon dont les autorités avaient réussi à encourager le secteur privé à mettre en place dans tout le pays une solide infrastructure en matière de technologies de l'information et des communications. « Ce sont ces multiples partenariats public-privé qui ont rendu l'Internet accessible à presque tout le monde », a indiqué M. Ott. « Les sociétés d'informatique et le secteur bancaire ont reconnu le lien manifeste qui existait entre un nouveau mode de gouvernance et les possibilités économiques qui allaient inévitablement naître d'une société numérique. »

Comme il fallait s'y attendre, les problèmes que posent la sécurité et la confidentialité à l'ère de l'administration électronique étaient source d'une grande préoccupation parmi les visiteurs ukrainiens. Personne n'ignorait que l'Estonie avait été, en 2007, la cible d'une série de cyberattaques d'une ampleur sans précédent.

« Effectivement, tout incident conduisant à une fuite d'informations sensibles ou toute défaillance technique sonnerait le glas de toute l'idée de l'e-gouvernance et ferait le jeu de ses détracteurs », a indiqué M. Ott.

Dans le cadre d'une séance spéciale, des experts estoniens ont fait la démonstration des mesures de sécurité multicouches que les Estoniens continuent à mettre en place pour éviter les risques potentiels et les intrusions ainsi que pour réduire la vulnérabilité du cyberspace du pays, des mesures qui, selon les Ukrainiens, pouvaient être aisément introduites.

Les experts ont également engagé les Ukrainiens à adopter un cadre juridique approprié et à lancer une vaste campagne de sensibilisation de l'opinion sur l'importance de la sécurité de l'information, de la protection des données personnelles et de l'utilisation d'un logiciel antivirus. Ils ont rappelé que le concept des signatures numériques – une caractéristique qui est aujourd'hui devenue monnaie courante – avait suscité un vif débat public en Estonie.

POINT DE DÉPART

L'Académie de l'e-gouvernance est convenue de fournir aux participants des conseils sur la façon de mettre en place un système d'information géographique (SIG), un puissant moyen de recueillir, de présenter, d'analyser et de partager des données relatives à un emplacement physique déterminé. Les décideurs et citoyens peuvent consulter ces informations pour diverses raisons : trouver un emplacement approprié pour un magasin, évaluer les dommages environnementaux,



Novembre 2008. Toomas Sepp, responsable de l'administration municipale de Tallinn, explique les subtilités d'« e-Tallinn » à la délégation ukrainienne.

eGovernance Academy :
www.ega.ee

déterminer les types de délinquance dans une région donnée et ainsi de suite.

« Cette technologie rendra les autorités locales plus efficaces et plus transparentes », explique Ivan Romanow, qui dirige le département de l'information du conseil municipal de Slavutych, dans la région de Kiev. « Nous prévoyons de l'utiliser comme point de départ pour fournir des services de qualité aux entrepreneurs et au grand public. »

Entretemps, les représentants de la ville de Konotop souhaitent en apprendre autant que possible au sujet de la vaste gamme d'informations qu'ils pourraient mettre à la disposition de leurs citoyens grâce aux bornes à écran tactile que la ville prévoit d'installer dans ses bâtiments publics. Ils attendaient avec impatience le jour où chacun pourra avoir accès du bout des doigts à des informations sur les décisions de l'administration locale, sur les appels d'offres et les soumissions, ainsi que sur les plans d'aménagement de la ville.

Vasyl Melnyk, qui dirige le secrétariat du conseil municipal de Zastavna, dans la région occidentale de Khmelnytsky, explique qu'il a été enchanté de vivre le « miracle de l'e-gouvernance estonienne » et de découvrir les principaux jalons du processus de mise en place de l'administration en ligne, tels que l'adoption de « chartes de l'e-citoyen. »

« Il est difficile d'imaginer que l'Estonie ait réussi à devenir une véritable société de l'information en un peu plus d'une décennie », dit-il. « Les participants se sont tous accordés à reconnaître que si l'Ukraine pouvait seulement faire preuve d'une volonté politique suffisante, rien n'empêcherait le pays d'emboîter le pas à l'Estonie. En fait, l'Ukraine a déjà une stratégie de l'information, qu'il suffit d'activer. Nous espérons que nos initiatives pilotes au niveau des municipalités locales auront un effet « boule de neige », susciteront enthousiasme et intérêt et contribueront à favoriser la croissance économique et le développement social. »

Yaroslav Yurtsaba est responsable national de projet et chef de l'Unité du développement économique au Bureau du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine.

L'Ukraine se prépare au plus grand projet d'élimination de mélange de l'OSCE

Les traces de rouille indiquent l'âge de dizaines d'énormes conteneurs métalliques, dispersés sur six sites en Ukraine, la plupart d'entre eux étant exposés aux éléments naturels. Se détériorant jour après jour, semblables à des bombes actives, ils constituent une menace pour les êtres humains et l'environnement immédiat et au-delà. Ces cuves contiennent des milliers de tonnes de mélange, un composant toxique et hautement polluant qui a été utilisé par l'armée soviétique pour propulser des fusées à courte et moyenne portées.

PAR SUSANNA LÖÖF

Depuis 2005, l'OSCE et l'Ukraine mettent au point un projet commun visant à éliminer cette menace imminente. L'Organisation est bien placée pour assumer ce rôle. Depuis 2002, elle accumule une expérience et expertise solides, aidant quatre autres participants à éliminer leur stock de mélange par des méthodes sûres pour l'environnement et rentables.

Cette année, les travaux commenceront dans la pratique pour le projet commun OSCE- Ukraine. Au total, ce projet vise à éliminer du pays 16 000 tonnes de mélange. Il s'agit du projet le plus important jamais entrepris par l'OSCE. En Albanie, en Arménie, en Géorgie et au Monténégro, un total de 1 484 tonnes de mélanges ont été soit neutralisées et recyclées en engrais minéraux ou transportées avec précaution pour élimination à l'étranger, ce qui constitue dans chaque pays environ 34 à 872 tonnes. Le projet ukrainien est plus de dix fois supérieur au montant total de l'ensemble des projets antérieurs.

L'Ukraine a longtemps cherché un moyen pour résoudre ce dilemme lié au mélange. Parmi toutes les ex-républiques soviétiques, elle vient au deuxième rang pour le volume de substances dangereuses sur son territoire.

Prenant la parole au Conseil permanent de l'OSCE en avril 2007, le Ministre ukrainien des affaires étrangères d'alors, Arseniy Yatsenyuk, a indiqué qu'il s'agissait d'un « problème considérable » pour le pays.

« Il convient de féliciter l'OSCE pour l'assistance pratique qu'elle offre aux États participants pour éliminer les risques que posent ces héritages militaires et industriels dangereux pour l'environnement », a-t-il affirmé.

Le Secrétaire général de l'OSCE, Marc Perrin de Brichambaut, a relevé que l'ampleur sans précédent du projet illustre la capacité et la compétence de l'OSCE plus de trente années après sa création. « Les conteneurs de mélange vieillissants constituent des risques graves non seulement pour les centaines de milliers de personnes qui vivent aux alentours mais aussi dans les zones au-delà », a-t-il déclaré.



OSCE/RAINER RADLOFF

Un site de stockage dans l'Ukraine occidentale, juillet 2005. L'expert de l'OSCE, Anton Martynyuk et le général ukrainien Oleksandr Fomenko examinent un conteneur vide de mélange pour inspecter les traces de rouille. D'autres cuves de stockage sur le même site contiennent encore 2 200 tonnes de substances dangereuses qui seront éliminées dans le cadre d'un projet commun OSCE-Ukraine.

Une simple fuite importante ou un accident pourrait avoir un impact grave sur la vie biologique dans un rayon de deux kilomètres et transformer la zone de 25 kilomètres alentour en zone contaminée à hauts risques. Si l'azote entre en contact avec l'eau ou autre matériau organique, il cause une combustion spontanée. Un film sur les projets de l'OSCE relatifs au mélange montre une image obsédante d'une chaussure en cuir explosant en flammes au moment où le produit chimique dangereux est versé.

« En aidant un État participant à résoudre cette menace grave pour les êtres humains et l'environnement, l'OSCE accomplit une fois de plus une action positive dans le domaine de la sécurité pour l'ensemble de la région », a déclaré le Secrétaire général.

La phase initiale du projet portera sur deux sites de stockage particulièrement préoccupants : le premier se situe en Ukraine occidentale où 2 200 tonnes de mélange sont stockées près de la ville d'Ivano-Frankivsk, qui compte plus de 200 000 habitants et juste à un kilomètre du village de Tsenzshiv. Le deuxième site se situe au centre de l'Ukraine, près de Vinnytsa, une ville de plus de 350 000 habitants, où 950 tonnes de mélange sont stockées. Le danger est encore plus grand si l'on considère la proximité du site avec un large dépôt de munitions et la bruyante station de chemin de fer de Salnytska.

Le processus international d'appel d'offres pour ces activités pilotes a été lancé à la mi-décembre 2008 et le soumissionnaire gagnant devrait entreprendre l'opération cet été. Le processus d'élimination devrait durer au total 12 mois.

Si les choses se passent conformément au plan, notamment par rapport au soutien des pays donateurs, un projet similaire devrait être mis en place pour les quatre autres sites de stockage entre 2010 et 2013. Les appels de fonds pour l'élimination se poursuivent, la Suède, le Danemark, la Norvège, l'Espagne, l'Allemagne, la Finlande, la République tchèque, la Pologne et l'Ukraine elle-même faisant partie à ce jour des donateurs.

Susanna Lööf est attachée de presse à la Section de la presse et de l'information du Secrétariat



OSCE/MIKHAEL EVSTAFIEV

La personnalité juridique de l'OSCE : une cause plausible !

Les discussions sur une convention fixant le statut juridique, les privilèges et les immunités de l'OSCE ont commencé bien avant que je ne rejoigne la Section des services juridiques du Bureau du Secrétaire général en 2004. En 2001, un groupe de travail avait préparé un projet sur la capacité juridique de l'Organisation mais n'avait pas réussi à parvenir à un consensus. La question cruciale : Fallait-il réparer quelque chose de cassé ? Certains États participants ne voyaient pas la nécessité de procéder à des préparations et craignaient qu'une convention risque de nuire à la flexibilité de l'OSCE, une organisation remarquée pour la rapidité de sa réponse face aux conflits.

Les coprésidents du Groupe de travail informel qui ont établi un projet de convention pour l'OSCE, l'Ambassadrice Ida van Veldhuizen-Rothenbücher, chef de la délégation des Pays-Bas auprès de l'OSCE (troisième à partir de la gauche) et l'Ambassadeur Helmut Tichy, Conseiller juridique adjoint au Ministère autrichien des affaires étrangères, et des membres des Services juridiques de l'Organisation : l'ancienne Conseillère juridique principale Sonya Brander (à gauche), la juriste María Amor Martín Estébanez et la Conseillère juridique Laura Noriega Martín (à l'extrême droite)

PAR SONYA BRANDER

Lors de mon entretien pour le poste de Conseiller juridique principal, j'avais été informée de l'absence de personnalité juridique et ai rapidement saisi les conséquences que cette absence de personnalité juridique, internationalement reconnue, de privilèges et immunités entraîne sur le plan pratique au quotidien.

Pendant mes premières semaines à l'OSCE, il m'a été demandé de prodiguer des conseils sur les points ci-après :

- Une banque refuse d'ouvrir un compte pour l'OSCE sans avoir la preuve que l'Organisation

dispose d'une entité juridique qui peut être tenue pour responsable des retraits et dépôts.

- Un fonctionnaire de l'OSCE est cité à comparaître comme témoin dans un procès civil. Le pays hôte dit qu'il ne bénéficie pas d'immunité et qu'il est menacé d'arrestation. Le procès est sur le point de commencer. Puis-je être le conseiller juridique en son nom ?

- Un membre du personnel est tué à son travail. Le superviseur se demande s'il risque d'être poursuivi. Si oui, est-ce que l'OSCE lui versera des indemnités ? A-t-il droit à une assurance ?

• Un projet sur le terrain est différé. À qui s'adresser pour les dommages et intérêts ? Au fonctionnaire de l'OSCE qui a signé le contrat ? A l'OSCE ? Aux États participants ? Est-ce que l'OSCE assurera le fonctionnaire ? Peut-être, compte tenu des risques, est-ce qu'une autre Organisation devrait exécuter le projet ?

J'étais habituée à prodiguer des conseils sur les questions de responsabilité et d'obligations dans le cadre d'organisations conventionnelles où la personnalité juridique internationale et le régime de privilèges et immunités étaient clairement établis. En revanche, ici à l'OSCE, le cadre juridique n'est pas aussi sûr. Il faut que les juristes soient créatifs pour trouver des solutions qui puissent combler les lacunes et que les administrateurs soient vigilants lors de l'évaluation des risques. Certes, nous avons l'impression d'être dans une maison avec un toit et des fenêtres, mais elle n'a pas de fondement. Vu l'expansion des activités de l'OSCE, des failles apparaissent. Quand est-ce que le toit nous tombera dessus ? Heureusement, à ce jour, il n'est pas encore tombé.

Comme l'OSCE s'occupe d'activités toujours plus complexes – destruction de munitions excédentaires, mise en place d'un système électoral informatisé dans l'ensemble d'un pays ou exécution d'un projet dans une zone dangereuse – le fondement consisterait à donner à l'Organisation une certitude juridique et un cadre opérationnel ferme.

Et pourtant, des participants craignent qu'un fondement nuise à la flexibilité de l'OSCE : est-ce que des règles fermes n'interféreraient pas avec un système de réponse rapide ? Les règles ne seraient-elles pas restrictives, compte tenu des signaux constants d'alertes tels que : « vous ne pouvez pas faire cela parce que... » ou « n'y a-t-il pas une règle qui s'oppose à cela ? »

Bon nombre reconnaissent néanmoins que les règles peuvent offrir une certitude, une cohérence, une clarté ainsi qu'un cadre aux activités. Ceux qui travaillent avec vous trouveront plus aisé de coopérer avec vous. Ceux qui veulent travailler avec vous pourront se fonder sur votre statut. Et ceux qui veulent travailler pour vous comprendront les obligations qu'ils ont à votre égard ainsi que vos obligations à leur égard.

ÉLAN NOUVEAU

La question de la consolidation du statut juridique de l'OSCE a acquis un nouvel élan lorsque le Groupe de personnes éminentes – institué par une décision ministérielle à Sofia en 2004, a établi son rapport, *Common Purpose: Towards a More Effective OSCE*, en juin 2005.

Le groupe de sept membres a recommandé que les États participants « élaborent une brève charte ou un bref statut de l'OSCE, contenant les objectifs et principes fondamentaux de l'Organisation, en mentionnant les obligations existantes

ainsi que la structure de ses principaux organes exécutifs. » Le Groupe a également recommandé que les États participants « s'accordent sur une convention reconnaissant la capacité juridique de l'OSCE et octroient alors des privilèges et immunités à l'OSCE et à son personnel. »

Cette situation a conduit à la création du Groupe de travail sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE, sous la direction d'Axel Berg, chef de la délégation de l'Allemagne auprès de l'OSCE. Ce groupe visait à examiner la possibilité de conférer à l'OSCE le statut juridique et de lui octroyer des privilèges et immunités.

En mai 2006, l'Ambassadeur Berg a établi un document indiquant quelques problèmes rencontrés par l'OSCE et proposé un mandat pour ce petit groupe d'experts juridiques qui serait présidé par Helmut Tichy, Conseiller juridique adjoint au Ministère autrichien des affaires étrangères. En septembre 2006, les experts juridiques ont présenté à la Présidence en exercice belge un rapport qui a servi de base aux discussions entre États participants au sein du Groupe de travail sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE.

Ces discussions ont abouti à l'adoption en 2006 de la Décision ministérielle No 16 sur le statut juridique et les privilèges et immunités de l'OSCE, selon laquelle les travaux relatifs à un projet de convention sur la personnalité juridique internationale, la capacité juridique et les privilèges et immunités de l'OSCE se poursuivront sur la base du texte élaboré par les juristes en 2001. La Décision a également créé, sous l'égide du Conseil permanent, un Groupe de travail informel au niveau des experts, chargé de finaliser un projet de convention sur la personnalité juridique internationale, la capacité juridique et les privilèges et immunités de l'OSCE. Le Groupe de travail soumettra ce projet de convention au Conseil ministériel par l'intermédiaire du Conseil permanent pour adoption par le Conseil ministériel, « si possible, en 2007. »

La nouvelle Présidence espagnole a ensuite invité l'Ambassadrice Ida van Veldhuizen-Rothenbücher, chef de la délégation des Pays-Bas auprès de l'OSCE, à présider le Groupe de travail informel, avec l'Ambassadeur Helmut Tichy comme coprésident. Après des négociations longues et difficiles lors de sept réunions qui se sont tenues entre mars et octobre 2007, un texte adopté a enfin vu le jour.

QUELQUES PRÉOCCUPATIONS

Plusieurs États participants maintiennent toutefois que l'OSCE a besoin d'un document

Axel Berg a été chef de la délégation allemande d'août 2005 à juillet 2008. Aujourd'hui il est Ambassadeur de l'Allemagne auprès de la Suisse et du Liechtenstein.



AXEL BERG



FRANÇOISE HENONEN

Päivi Kaukoranta, Directrice de l'Unité pour l'Union européenne et le droit des traités, Service juridique, Ministère finlandais des affaires étrangères

statutaire énonçant les objectifs et principes majeurs de l'Organisation, sa structure et les relations au sein de l'OSCE sous la forme d'une charte ou d'un statut. De leur avis, l'adoption d'une convention et l'absence de charte ne contribueraient pas à résoudre la question principale, à savoir celle de l'octroi de la personnalité juridique et de la capacité juridique à l'OSCE.

Ces États participants ont fait valoir la pratique juridique d'autres organisations internationales, notamment de l'Organisation des Nations Unies, du Conseil de l'Europe et de l'OTAN, qui disposent de documents réglementaires et jouissent par conséquent « d'un statut juridique international à part entière. » Ce groupe de pays

a déclaré que sans une telle charte ou un tel statut, ils ne seraient pas en mesure de ratifier une convention.

Alors que cette proposition n'était pas nouvelle, le document n'a pas été considéré comme faisant partie du mandat du Groupe de travail. D'autres États participants ont estimé que les préoccupations spécifiques découlant de l'absence de charte avaient déjà été traitées dans les dispositions du projet de convention. De leur avis, la signature de ce texte servirait, à elle seule, de reconnaissance de l'OSCE par l'État concerné.

Lors de sa réunion finale en octobre 2007, le Groupe de travail est parvenu à un consensus sur le texte d'un projet de convention mais trois notes de bas de page mentionnant une charte de l'OSCE y étaient jointes. En dépit d'intenses négociations et des efforts de la Présidence du Groupe de travail, aucun consensus n'a malheureusement pu être dégagé sur un texte final lors de la Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Madrid en 2007.

Cet échec n'a toutefois pas amoindri le soutien en faveur du texte du projet de convention. À l'issue de discussions avec les délégations à Vienne, la Présidence finlandaise a organisé une table ronde informelle sur la Convention à la Hofburg le 22 octobre 2008. Les discussions se sont déroulées sous la présidence de Päivi Kaukoranta, Directrice de l'Unité pour l'Union européenne et le droit des traités au Ministère finlandais des affaires étrangères et la coprésidence de l'Ambassadrice van Veldhuizen.

Cette réunion a servi de plateforme à un dialogue ouvert sur la convention, dans l'esprit du Groupe de travail informel. De nombreuses délégations ont participé et contribué à un échange de vues constructif.

En dépit des efforts déployés par la Présidence

finlandaise et par l'Ambassadrice van Veldhuizen, le flambeau a été transmis à la Présidence grecque qui fera rapport à la Réunion du Conseil ministériel à Athènes en 2009, comme le prévoit la décision ministérielle sur le renforcement du cadre juridique de l'OSCE, adopté à Helsinki en décembre dernier.

Est-ce que le texte du projet de convention traitera des préoccupations d'ordre juridique auxquelles l'OSCE doit faire face de nos jours ? Beaucoup dépendra de la manière dont chaque État participant mettra en œuvre la convention après ratification.

Sur le plan politique, la convention renforcerait la position internationale de l'OSCE, en la plaçant au même niveau institutionnel que d'autres acteurs internationaux, tels les Nations Unies et l'OTAN. Dans la pratique, il ne fait pas de doute que la sécurité et la protection juridique du personnel de l'OSCE sur le terrain seraient renforcées, en particulier pour ceux qui travaillent dans des « zones difficiles. » Les risques liés à des projets techniques compliqués impliquant l'élimination de mélanges ou de munitions seraient limités.

La mise en œuvre de la convention supprimerait la nécessité de négocier des accords bilatéraux avec les pays hôtes ainsi que la nécessité de préciser les privilèges, les immunités ainsi que la personnalité juridique. Comme il n'existe actuellement aucune norme, ces accords sont rarement les mêmes et ne fournissent donc pas à l'OSCE le même statut et un environnement opérationnel uniforme dans chaque État hôte.

Une convention permettrait de progresser vers la création d'un système plus uniforme concernant les droits et obligations parmi les États hôtes, les opérations sur le terrain, les institutions et les États participants.

Les inégalités dans les salaires, les traitements après la cessation de services et les autres avantages offerts par l'OSCE par rapport à d'autres organisations internationales affaiblissent la capacité de l'OSCE à attirer du personnel local. Le statut fiscal inégal de l'OSCE réduit son efficacité, en particulier dans des domaines où d'autres organisations internationales bénéficient de l'exemption.

Afin de parvenir à un consensus sur le texte du projet de convention, plusieurs articles offrent aux États une certaine souplesse concernant l'imposition du personnel national sur le terrain. Il s'agit d'un problème récurrent qui est examiné par le Comité consultatif de gestion et finances du Conseil permanent chaque trimestre et fait l'objet de plaintes fréquentes de la part des chefs des opérations de l'OSCE sur le terrain.

L'absence d'exemption des obligations du service national, qui peuvent entraver l'opération des missions en temps de conflit, et des taxes prélevées sur divers biens et services qui détournent les contributions des États participants des

La section des services juridiques participe au programme de stages de l'OSCE et prend deux stagiaires par semestre. Les jeunes qualifiés et intéressés peuvent proposer leur candidature au Département des ressources humaines en remplissant un formulaire disponible à l'adresse www.osce.org/employment/13111.html

activités de l'OSCE constituent d'autres sources de préoccupation.

Les questions juridiques resteront inévitablement dans le cadre de tout agenda organisationnel, il ne fait pas de doute qu'une convention accordant à l'OSCE la personnalité juridique ainsi que des privilèges et immunités serait très bénéfique à ses opérations.

Il importe que nous gardions vivant le projet de texte et rappelions aux États participants la valeur qu'une convention apporterait à l'OSCE. La nomination d'un représentant personnel sur le statut juridique contribuerait à ce que les efforts dévoués accomplis lors de la dernière décennie portent enfin leurs fruits.

Sonya Brander, avocate canadienne, a travaillé comme Conseillère juridique principale auprès de l'OSCE de 2004 au début 2009. Durant cette période, la Section des services juridiques a renforcé son équipe qui est passée de trois à huit membres, y compris de deux assistants. Diplômée de l'Université de Dalhousie à Halifax, Nova Scotia, Mme Brander a récemment rejoint le Bureau du contrôle interne de l'Organisation en tant que directrice adjointe et chef de l'évaluation.

Le Conseillère juridique de l'OSCE, María Amor Martín Estébanez, titulaire d'un doctorat en droit, a dispensé conseils et prêté assistance pour la rédaction de cet article du Magazine de l'OSCE.

2008 « Le Conseil ministériel, Guidé par notre objectif commun de renforcer le cadre juridique de l'OSCE.

(...)

Charge le Président en exercice, en consultation avec les États participants, de poursuivre le dialogue sur le renforcement du cadre juridique de l'OSCE et de faire rapport à la réunion du Conseil ministériel prévue à Athènes en 2009. »

Décision No 4/08 du Conseil ministériel de Helsinki : renforcement du cadre juridique de l'OSCE (extrait)

2007 « Il n'y a pas eu d'accord ... sur la manière de résoudre un des problèmes les plus pertinents et pratiques auxquels l'OSCE fait face, à savoir la reconnaissance de la personnalité juridique de l'Organisation dans la sphère internationale. Je crois que ces manquements ne devraient pas nous décourager – tout au contraire. Nous pouvons insuffler un élan plus important au débat au sein de l'Organisation sur les questions liées à son renforcement dans la sphère juridique, notamment à la possibilité de rédiger une charte ou un acte fondateur pour l'OSCE. Cela devrait, en soi ne pas être une question de préoccupation pour les délégations. Ce qui importe serait le contenu et non la forme. Dans le même temps, je tiens à reconnaître et à féliciter le groupe de travail de ses efforts et j'aimerais que le texte produit par ce groupe de travail soit annexé à ma déclaration à des fins pratiques. »

Madrid, 30 novembre 2007, déclaration du Président en exercice de l'OSCE à la séance de clôture de la quinzième Réunion du Conseil ministériel (extraits)

2006 « Le Conseil ministériel (...)

Décide :

1. Que les travaux relatifs à un projet de convention sur la personnalité juridique internationale, la capacité juridique et les privilèges et immunités de l'OSCE se poursuivront sur la base du texte élaboré par les juristes en 2001 (redistribué sous la cote CIO.GAL/188/06) ;

2. De créer, sous l'égide du Conseil permanent, un groupe de travail informel au niveau des experts chargé de finaliser un

projet de convention sur la personnalité juridique internationale, la capacité juridique et les privilèges et immunités de l'OSCE. Le Groupe de travail soumettra ce projet de convention au Conseil ministériel par l'intermédiaire du Conseil permanent pour adoption par le Conseil ministériel, si possible, en 2007. »

Décision No 16/06 du Conseil ministériel de Bruxelles : statut juridique et privilèges et immunités de l'OSCE (extraits)

2005 « 3. Réponse structurelle (...)

3.1 Renforcement de l'identité et de la visibilité de l'OSCE

(...)

28. Le développement de l'OSCE d'une conférence vers une organisation internationale à part entière doit maintenant être achevé, et les États participants doivent devenir des États membres.

29. La position de l'OSCE en tant qu'organisation internationale est entravée par son manque de personnalité juridique. L'absence de statut clair affecte également le personnel de l'OSCE lorsqu'il est stationné dans des zones de crise sans la protection que lui donnerait la reconnaissance diplomatique.

30. Le Groupe recommande donc :

a) que les États participants élaborent un statut concis ou une charte concise de l'OSCE contenant ses objectifs principaux, ses principes d'engagement, ainsi que la structure de ses principaux organes décisionnels. Cela aiderait l'OSCE à

devenir une organisation régionale à part entière ;

b) les États participants adoptent une convention reconnaissant la capacité juridique de l'OSCE et octroyant des privilèges et immunités à l'OSCE et son personnel. Cette convention ne devrait d'aucune manière réduire le caractère politiquement contraignant des engagements de l'OSCE ;

c) la visibilité de l'OSCE parmi les autres organisations internationales serait renforcée en axant l'attention de manière plus claire sur un nombre limité de priorités, donnant un aspect plus public et à long terme à son leadership et en encourageant un sens plus fort de la prise en main par ses participants. »

« Common Purpose: Towards a More Effective OSCE », Rapport final et recommandations du Groupe éminent d'experts sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE, 27 juin 2005, pages 19–20 (extraits)

Chronologie

Vers une personnalité juridique

Rome, 30 novembre - 1er décembre 1993 : quatrième Réunion du Conseil des ministres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Les Ministres adoptent une décision sur la capacité juridique et les privilèges et immunités après examen du rapport par un groupe ad hoc d'experts juridiques et autres sur la pertinence d'un accord octroyant le statut internationalement reconnu aux institutions de la CSCE (au cours des années, toutefois, la « Décision de Rome » a été mise en œuvre uniquement par un quart des États participants).

Sommet d'Istanbul, 18–19 novembre 1999. Des chefs d'État et de gouvernement des États participants de l'OSCE chargent le Conseil permanent, par l'intermédiaire d'un groupe de travail informel à composition non limitée, d'établir un rapport pour la prochaine réunion du Conseil des ministres, notamment des recommandations sur la manière d'améliorer la situation.

Vienne, 2000–2001. Le Groupe de travail informel, présidé par Helmut Tichy (Autriche) se réunit et travaille sur un document contenant des dispositions relatives à la personnalité juridique, aux privilèges et immunités de l'OSCE. Toutefois, le Groupe ne parvient pas à un consensus sur le caractère juridique précis du document.

Vienne, 2002–2006. Des consultations et présentations ont lieu occasionnellement sur le problème de la personnalité juridique de l'OSCE.

Ljubljana, 27 juin 2005. Le Groupe de personnes éminentes de l'OSCE présente au Président en exercice de la Slovénie, le Ministre des affaires étrangères Dimitrij Rupel, un rapport de 32 pages sur le renforcement de l'efficacité de l'Organisation. Parmi les recommandations du Groupe figurent un statut concis ou une charte précise de l'OSCE et une convention reconnaissant à l'OSCE la capacité juridique et octroyant les privilèges et immunités à l'OSCE et son personnel.

Vienne, 2006. La question de la personnalité juridique est inscrite à l'ordre du jour de la réforme de l'OSCE, sur la responsabilité du Groupe de travail sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE et sous la direction de l'Ambassadeur Axel Berg (Allemagne). Un Groupe d'experts juridiques est donc établi pour examiner les implications de l'absence de statut juridique international et de privilèges et immunités uniformes pour l'OSCE. Avec Helmut Tichy pour Président, le Groupe se réunit deux fois. Il recommande que les travaux sur un projet de convention soient poursuivis sur la base du texte rédigé en 2001 et qu'un groupe de travail à composition limitée finalise un projet de convention et le présente, par l'intermédiaire du Conseil permanent, au Conseil ministériel en 2007.

Bruxelles, 4–5 décembre 2006 : quatorzième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE. Une décision du Conseil ministériel établit un Groupe de travail informel au niveau des experts dans le cadre du Conseil permanent pour rédiger une convention sur la personnalité juridique internationale, la capacité juridique et les privilèges et immunités de l'OSCE.

Vienne, mars – octobre 2007. Sous la présidence de l'Ambassadrice Ida van Veldhuizen-Rothenbücher (Pays-Bas) et la coprésidence de l'Ambassadeur Helmut Tichy, le Groupe de travail informel tient cette réunion, examine en détail toutes les dispositions du projet de convention de 2001 en amendant le texte si nécessaire.

Vienne, 18 septembre 2007. L'Arménie, la Biélorussie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Fédération de Russie, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan introduisent un projet de décision du Conseil ministériel sur la charte de l'OSCE.



PHOTO : RÉUNION DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE ROUMANIA

Rome, 1er décembre 1993, quatrième Réunion du Conseil des Ministres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. De gauche à droite : Ambassadeur Nils G. Eliasson (Suède), premier directeur du Secrétariat de la CSCE à Prague, Ambassadeur Wilhelm Hoeynck (Allemagne), premier Secrétaire général de la CSCE/OSCE ; Ministre italien des affaires étrangères Beniamino Andreatta (mort en 2007) ; et Ambassadeur Paolo Bruni, chef de la délégation italienne auprès du Comité des hauts fonctionnaires.

« L'absence de personnalité juridique pour la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a été d'emblée un cauchemar dès le premier jour de mon travail en tant que premier Secrétaire général de la CSCE/OSCE », a confié récemment l'Ambassadeur Wilhelm Hoeynck au Magazine de l'OSCE. « Comme d'ordinaire, les Autrichiens ont aidé avec promptitude et pragmatisme en promulguant une loi spéciale octroyant à la CSCE une personnalité juridique pour les activités menées en Autriche. Toutefois, pour illustrer les aspects pratiques du problème, le Centre de prévention des conflits m'a dit, qu'en 1992, lorsqu'il a acheté une voiture pour les premières missions à long terme sur le terrain au Kosovo, en Sandjak et Voïvodine, le vendeur n'acceptait rien d'autre que de l'argent liquide. »

Vienne, 11 et 12 octobre 2007. Le Groupe de travail se réunit une dernière fois et parvient à un consensus sur un nouveau texte de projet de convention, assorti de trois notes de bas de page.

Madrid, 29–30 novembre 2007 : quinzième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE. Bien qu'aucun consensus final n'ait été atteint sur le texte d'une convention, le Président de l'OSCE, le Ministre espagnol des affaires étrangères Miguel Angel Moratinos, annexe le projet de texte du Groupe de travail à sa déclaration finale « à des fins pratiques. » Il mentionne également la possibilité d'établir une charte ou acte fondateur pour l'OSCE.

Helsinki, 2 juin 2008. Le « Quintette » des Présidences de l'OSCE exprime son soutien à la personnalité juridique de l'Organisation.

Vienne, 22 octobre 2008 La Présidence finlandaise organise une table ronde informelle sur la convention, présidée par Päivi Kaukoranta, Directrice pour l'Unité de l'Union européenne et du droit des traités au Ministère finlandais des affaires étrangères et co-présidée par l'Ambassadrice néerlandaise van Veldhuizen. Il est fait mention « de l'accord généralisé entre les délégations sur la nécessité d'accorder à l'OSCE la personnalité juridique. »

Helsinki, 4–5 décembre 2008 : seizième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE. La Décision ministérielle No 4/08 charge le Président en exercice entrant à poursuivre un dialogue sur le renforcement du cadre juridique de l'OSCE et en faire rapport à la Réunion du Conseil ministériel à Athènes en décembre 2009.

Vienne, 15 janvier 2009 : lancement de la Présidence grecque de l'OSCE. La nouvelle Présidente en exercice, la Ministre grecque des affaires étrangères Dora Bakoyannis, rappelle que les États participants se sont mis d'accord sur la nécessité de renforcer le statut juridique de l'OSCE et se dit disposée à agir sans délais, affirmant l'engagement de la Grèce à faire avancer et finaliser le processus.

– Ambassadeur Helmut Tichy, Conseiller juridique adjoint au sein du Ministère autrichien des affaires étrangères

La personnalité juridique de l'OSCE : Quo vadis ?

Par l'Ambassadrice **Ida van Veldhuizen-Rothenbücher**

Si vous posez cette question au début de l'année 2009, vous obtiendrez la réponse suivante: « Nous ne savons pas. » Après 15 années de réflexion, d'exposés, de consultations et de négociations, des progrès tangibles ont été accomplis. Cependant, l'objectif – à savoir l'adoption d'une « Convention sur la personnalité juridique internationale, la capacité juridique, les privilèges et les immunités de l'OSCE » – n'a toujours pas été atteint.

L'année 2007 a marqué une percée dans le processus : achèvement de la tâche consistant à élaborer le texte de la convention, néanmoins avec trois notes de bas de page mentionnant une charte de l'OSCE (non existante).

Comment cette étape cruciale a-t-elle été atteinte ? Entre mars et octobre 2007, et dans un esprit de bonne volonté et de transparence, des experts juridiques de diverses capitales se sont réunis à Vienne pour une série de sept séances de Groupe de travail informel de deux jours avec des représentants des missions permanentes auprès de l'OSCE.

Par leur travail important et une excellente coopération, ils ont prouvé que dans le cadre de l'OSCE et en peu de temps, il était possible d'arriver à un résultat dont tout le monde pouvait être fier : un texte de la convention comprenant 25 articles, prêt à être présenté au Président en exercice espagnol en octobre 2007. Néanmoins, bien que de nombreux États participants se soient réjouis d'adopter le texte lors de la Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Madrid en décembre 2007, cela ne s'est pas produit.

La Présidence finlandaise a gardé la question de la personnalité juridique vivante en organisant une table ronde en octobre 2008. Il ressortait clairement des discussions à la Hofburg et dans ses environs que la nécessité d'une personnalité juridique internationale pour l'OSCE bénéficiait du soutien de tout les États participants.

Il est devenu également de plus en plus évident que l'OSCE avait besoin de toute urgence que lui soit conférée une personnalité juridique. Pour la visibilité internationale de l'Organisation, son statut en tant qu'employeur de plus de 3 000 personnes, sa relation juridique avec le pays hôte du Secrétariat et les pays accueillant les institutions et les opérations de terrain de l'OSCE et sa capacité à exécuter avec efficacité et efficience ses engagements de projet à vaste portée.

Comment devrions-nous agir maintenant, compte tenu du fait que certains États participants estiment que l'Organisation a besoin d'une charte tandis que d'autres ne le pensent pas ?

En décembre 2008, lors de la Réunion du Conseil ministériel à Helsinki, la Présidence entrante grecque a été chargée de poursuivre le dialogue sur le renforcement du cadre juridique de l'OSCE en consultation avec les États participants, un rapport devant être présenté à la Réunion du Conseil ministériel à Athènes en 2009. J'espère que les propositions de la Présidente en exercice grecque seront proactives.

Entre temps, espérons que l'absence de personnalité juridique ne nuira d'aucune manière à l'Organisation.

Ida van Veldhuizen a présidé le Groupe de travail informel chargé de finaliser un projet de convention pour l'OSCE. Elle est Représentante permanente des Pays-Bas auprès de l'OSCE depuis 2006. Elle a été auparavant ambassadrice bilatérale des Pays-Bas auprès de la Croatie puis auprès de la République tchèque. Dans les années 1990, elle a été Conseillère politique à la Mission permanente de son pays auprès de l'OTAN. L'Ambassadrice van Veldhuizen a étudié le droit international et le droit notarial à l'Université de Leiden.



Faute de personnalité juridique de l'OSCE, les Pays-Bas ont dû adopter une loi nationale en 2002 pour prolonger le statut, les privilèges et immunités nécessaires au Haut Commissaire pour les minorités nationales, une institution importante de l'OSCE.



Réunion du Conseil ministériel de Helsinki, 5 décembre 2008. Les Ministres des affaires étrangères des États participants de l'OSCE ont chargé la Présidence entrante de poursuivre le dialogue sur le renforcement du cadre juridique de l'Organisation et de faire rapport à la Réunion du Conseil ministériel à Athènes en 2009.



Genève, 21 janvier 2008. La promenade favorite de Victor-Yves Ghebali le long du lac de Genève à quelques pas de l'Institut de hautes études internationales et du développement. Photo : Patrick Martin

HOMMAGE

Victor-Yves Ghebali, « Monsieur OSCE » 1942–2009

Victor-Yves Ghebali était un universitaire éminent du système des Nations Unies, de l'OSCE et de la politique internationale en général. Il était un pédagogue excellent et enseignant qui a fait connaître ses vues par les médias.

Né à Alexandrie, en Égypte, Victor-Yves Ghebali est venu à Genève dans les années soixante pour achever ses études à l'Institut de hautes études internationales et du développement (HEI), travaillant avec les professeurs Jean Siotis et Georges Abi-Saab et il a terminé sa thèse à l'Université de Grenoble. Il a travaillé pendant plusieurs années pour le Centre européen de la Fondation Carnegie à Genève. Il a commencé à enseigner à l'Institut dans les années 70 et a été nommé président de la chaire des organisations internationales en 1990.

Bien qu'ayant consacré une grande

partie de son travail sur la Ligue des Nations et le système des Nations Unies, il a été un des premiers chercheurs à s'intéresser au processus de Helsinki, devenu Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), puis l'OSCE.

Le professeur Ghebali était un travailleur infatigable, poussé par sa soif de connaissance, de communication et de justice. Il nous lègue une œuvre volumineuse qui témoigne de son excellence académique et de ses intérêts variés ; son auditoire apprécie sa manière claire et précise d'expliquer les événements actuels. Sa famille dévouée et ses amis à travers le monde se souviendront de cet homme dont la sensibilité était sans égale et qui était un camarade loyal et fidèle, un vrai homme de cœur.

**Daniel Warner, Directeur, Centre pour la gouvernance internationale (CIG),
diplômé de l'Institut de hautes études internationales (HEI)**

« L'OSCE a perdu un grand ami dont les yeux furent toujours grand ouverts et toujours parmi les plus perspicaces. Son regard va nous manquer », a déclaré Marc Perrin de Brichambaut, Secrétaire général de l'OSCE réagissant face à l'annonce du décès du professeur Victor-Yves Ghebali le 6 janvier, un mois avant son 67ème anniversaire. « Son intelligence critique et toujours constructive, sa passion pour les détails qui comptent, et son grand sens de la justice témoignaient au-delà de l'excellence académique, de son attachement profond pour les institutions pour la coopération de sécurité en Europe », dit le Secrétaire général. Le Magazine de l'OSCE a invité quelques amis du professeur Ghebali et ses anciens associés à s'exprimer.

Professeur Ghebali était « Monsieur OSCE. » Sa mémoire absolue, sa compréhension et son analyse de l'évolution, des mécanismes, des institutions et des décisions de l'Organisation ont fait de lui une encyclopédie ambulante appréciée par les responsables politiques tout comme par les chercheurs.

Il ne gardait pas pour lui ses connaissances, il les partageait – avec ses étudiants et par des publications et des initiatives financées par la Suisse telles que « Centre de compétence sur l'OSCE et la diplomatie préventive » qui s'est réuni chaque année sur les rives du Lac de Genève pour examiner les questions d'actualité (et bien manger à La Perle du Lac).

Il était à la fois un des plus virulents critiques et un des plus grands partisans de l'OSCE. Avec son décès, l'Organisation a perdu sa conscience et une partie importante de sa mémoire.

Walter Kemp a travaillé à l'OSCE de 1996 à 2006

En Suisse romande, tous ceux qui s'intéressent à la politique internationale ont, un jour ou l'autre, bénéficié des analyses éclairantes du professeur Victor-Yves Ghebali. « C'était un pédagogue né », relève son ancien collègue et ami, Daniel Warner.

Il ne réservait pas son enseignement aux volées d'étudiants ou de diplomates qui ont suivi ses cours depuis les années 70 : il estimait de son devoir d'« intellectuel public » de s'adresser au plus grand nombre, notamment par le biais des médias. Le professeur Ghebali était un des premiers à avoir compris que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui avait établi des ponts entre l'Est et l'Ouest depuis 1973 amenait une nouvelle ère dans le vieux monde.

Il a suivi l'intégralité du processus qui devait contribuer à l'effondrement du bloc soviétique et être le témoin de la transformation de la CSCE en Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Il doit son titre de « Monsieur OSCE » à sa connaissance sans pareille de l'Organisation. C'est sa connaissance qui a conduit le Conseiller fédéral Flavio Cotti à le nommer comme Conseiller en 1996 lorsque la Suisse exerçait la Présidence de l'OSCE.

À plusieurs reprises, avant et après la chute du mur de Berlin, j'ai eu le plaisir et le privilège de m'entretenir avec le professeur

Ghebali. C'était un rêve pour le journaliste politique car il accueillait et souhaitait toujours faire part de ses connaissances. L'OSCE était pour lui beaucoup plus qu'une autre organisation internationale.

Il avait la rare capacité d'expliquer clairement le mouvement profond irrésistible vers une « réunification de l'Europe », un sujet qui était tellement larvé dans de nombreux comités et « corbeilles », et laissant paraître sa voix plutôt technique et même pénétrante à ceux qui étaient intéressés par la politique étrangère (et ceux qui avaient l'habitude des sommets « tape-à-l'œil »).

« Un entretien sur l'OSCE ? Je ne suis pas sûr que cela intéressera vos lecteurs », voila ce que diraient les rédacteurs de journaux mais à la fin, l'enthousiasme de Victor-Yves Ghebali prendrait le dessus.

Le professeur Ghebali a pris sa retraite en juin 2007. À cette occasion, l'Institut des relations internationales a publié une bibliographie de ses œuvres et organisé une journée spéciale en son honneur à laquelle les spécialistes et hommes politiques du monde entier ont été invité. En dépit d'une mauvaise santé, il a continué à écrire, à donner des conférences et à lutter vaillamment contre sa maladie.

Anne Kauffmann, journaliste suisse, est rédactrice du site Web www.hommages.ch. (Des extraits de son hommage figurent sur le site Web du Centre for European Integration Strategies, un centre dédié au processus d'intégration à l'Union européenne et aux Balkans occidentaux.)

Une sélection d'ouvrages de Ghebali

La diplomatie de la détente. La CSCE, d'Hel-sinki à Vienne (1973–1989), Bruylant (ed.), Bruxelles, 1989

L'OSCE dans l'Europe post-communiste 1990–1996 : Vers une identité paneuropéenne de sécurité, Bruylant (ed.), Bruxelles, 1996

The OSCE Code of Conduct on Politico-Military Aspects of Security: Anatomy and Implementation, with Alexandre Lambert, Martinus Nijhoff Publishers, Leiden, 2005

Democratic Governance of the Security Sector beyond the OSCE Area: Regional Approaches in Africa and the Americas, co-edited with Alexandre Lambert, DCAF (LIT), Geneva/ Zurich/Vienna 2007

Pour marquer le départ à la retraite du professeur Victor-Yves Ghebali, l'Institut des hautes études internationales a publié une bibliographie de ses écrits avec 244 textes : *Conflits, sécurité et coopération ; Conflicts, security and co-operation*, Liber amicorum, Victor-Yves Ghebali; Chetail, Vincent (ed.), Bruylant, Brussels, 2007, pp. 569-588

À l'exception de quelques brèves périodes entre les années 70 et 90 lorsque la CSCE et l'OSCE attiraient l'attention du monde, peu d'universitaires se sont intéressés à l'Organisation soit à l'Est soit à l'Ouest de Vienne. Victor-Yves Ghebali a comblé cette négligence malheureuse.

Il était un des quelques chercheurs sérieux qui ont étudié et observé l'OSCE et ont enregistré son évolution. Ses recherches de longue date sur les organisations multilatérales et les Nations Unies ainsi que son intérêt aux relations Est-Ouest l'ont conduit à approfondir la CSCE dans les années 80.

Dès le début, son approche a été marquée par la globalité : commençant par des études sur les aspects militaires de la sécurité en rapport avec la CSCE, il a bientôt publié un ouvrage volumineux sur la CSCE couvrant la période allant de 1973 à 1989. Prolifique et infatigable, il a fondé ses études et son appréciation sur les témoignages qu'il a recueillis de nombreuses sources – de Vancouver à Vladivostok.

Il a suivi des années de transformation lorsque la Conférence s'est transformée en Organisation, rédigeant le livre définitif sur la question l'OSCE dans l'Europe post-communiste 1990–1996.

Avec son regard profond sur les développements de l'OSCE, le professeur Ghebali a mené des recherches et publié sur des questions couvrant toutes les dimensions de l'OSCE. Ses étudiants n'étaient pas seuls à apprécier son expérience et son expertise. En dépit d'un calendrier chargé, il était disponible pour les gouvernements, les organisations internationales et les médias qui sollicitaient son conseil amical, sobre, solide et équilibré ainsi que sa coopération.

Pendant les périodes particulièrement difficiles de l'OSCE, la Suisse, qui a joué un rôle clé parmi les pays « neutres et non-alignés » durant la période de l'affrontement Est-Ouest, a encouragé et soutenu la recherche sur l'OSCE dans le cadre de l'Institut des hautes études internationales. Le professeur Ghebali a ainsi pu contribuer à faire de Genève une place pour poursuivre les discussions vivantes et constructives sur l'OSCE.

L'OSCE a perdu une source de connaissances et de conseils fiable. Mais bien plus encore elle a perdu un ami.

William Hoeynck, premier Secrétaire général de la CSCE/OSCE (1993 à 1996)

OSCE Nominations à l'OSCE



OSCE/MIKHAIL EVSTAFIEV

Jose-Luis Herrero (Espagne) a pris ses fonctions le 12 janvier comme nouveau **chef de la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje** chargée d'éviter le débordement du conflit. Il a succédé à l'Ambassadeur Giorgio Radicati (Italie)

« L'OSCE a joué un rôle important dans la région et dans

ce pays en établissant la confiance parmi des personnes d'ethnicité différentes par les réformes de la police, du judiciaire et de l'administration publique », dit l'Ambassadeur Herrero « Je me réjouis de participer aux efforts continus de l'Organisation dans la région. »

De février 2007 à sa nouvelle nomination, l'Ambassadeur Herrero a occupé le poste de chef du Bureau de l'OSCE à Bakou (Azerbaïdjan).

Avant de rejoindre l'OSCE, il était directeur général de FRIDE, un institut de recherche indépendant basé à Madrid. Entre 1992 et 2003, il a travaillé auprès des Nations Unies au Kosovo, à Genève, au Rwanda et à Haïti, comme spécialiste des questions politiques et civiles concernant les droits de l'homme et les médias. Il a aussi travaillé au Secrétariat d'Amnesty international à Londres.

L'Ambassadeur Herrero est titulaire d'une maîtrise d'administration publique de l'Université de Harvard et d'une maîtrise en sciences politiques et en sociologie de l'Universidad Complutense de Madrid.

Gary D. Robbins, diplomate américain, a pris ses fonctions en tant que **chef de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine** en octobre 2008.

Il a occupé depuis le début 2006 le poste de Directeur de la sécurité européenne et des affaires politiques au Département des affaires étrangères des États-Unis. Les postes diplomatiques antérieurs qu'il a occupés l'ont emmené dans plusieurs pays d'Europe, d'Afrique et d'Amérique latine. Il a également travaillé au Centre d'opérations du Département d'État chargé des communications et de la gestion des crises.



OSCE

L'Ambassadeur Robbins a un doctorat de droit de l'Université de Californie à Berkeley, une maîtrise d'études stratégiques de l'Université de défense nationale et une licence en lettres (philosophie) du Collège Whitman. Il a également étudié à l'Université de Strasbourg, à l'Université de Stockholm et à l'Université de Washington.

Avant de rejoindre le service des affaires étrangères, il a travaillé comme juriste auprès de la société Graham and Dunn, à Seattle, à Washington.

L'Ambassadeur Robbins a succédé à Douglas Davidson, également des États-Unis.

Le diplomate autrichien **Werner Almhofer** a pris ses fonctions au poste de **chef de la Mission de l'OSCE au Kosovo**, le 1er octobre 2008, succédant à Tim Guldman (Suisse).

L'Ambassadeur Almhofer a consacré une grande partie de sa carrière aux questions relatives aux Balkans, ayant rejoint le Ministère autrichien des affaires étrangères en 1992. Avant d'être nommé à l'OSCE, il a occupé le poste d'Ambassadeur de l'Autriche en Bosnie-Herzégovine depuis mars 2005.



OSCE/HASAN SCIPA

En tant que chef adjoint de Mission à l'Ambassade autrichienne à Belgrade durant la Présidence autrichienne de l'Union européenne en 1998, il a coopéré étroitement avec l'Envoyé spécial de l'Union européenne pour le Kosovo, Wolfgang Petritsch. En l'an 2000, lors de la Présidence autrichienne de l'OSCE, il a participé aux préparatifs de la réadmission de la République fédérale yougoslave d'alors à l'Organisation (la Yougoslavie avait été suspendue de l'OSCE en juillet 1992).

L'Ambassadeur Almhofer a occupé le poste de chef de l'Unité de la politique étrangère commune et de sécurité au Ministère autrichien des affaires étrangères de 2002 à 2005. Il était chargé principalement des relations entre les Balkans occidentaux et l'Europe.

Arsim Zekolli, de l'ex-République yougoslave de Macédoine a pris les fonctions de **chef du Centre de l'OSCE à Ach-khabad** le 10 février 2009, succédant à l'Ambassadeur Ibrahim Djikic de Bosnie-Herzégovine.

Au moment de sa nomination, l'Ambassadeur Zekolli occupait le poste de chef de la Mission permanente de son pays auprès de l'OSCE depuis mars 2006. En tant que Président du Comité économique et environnemental du Conseil permanent de l'OSCE, il a lancé la coopération de région à région entre pays en Europe du Sud-Est et en Asie centrale.

« Être un représentant national est bien différent d'être un représentant au nom de 56 États participants » a-t-il déclaré, « mais je crois fermement que nous sommes tous unis dans notre aspiration à obtenir bénéfices communs découlant de nos valeurs communes. Guidés par la devise de E Pluribus Unum, notre travail ne peut être entravé par des différences tant qu'il est guidé par des valeurs et des idéaux partagés. »

Avant de rejoindre le service des affaires étrangères de son pays en 2005, Arsim Zekolli a occupé plusieurs postes au Bureau des Nations Unies à Skopje (2000–2005), à l'Institut démocratique national (1999), à la délégation de la Commission européenne auprès de l'ex-République yougoslave de Macédoine (1998–1999) et dans la Force de déploiement préventive des Nations Unies (1994–1998).

Au cours de sa carrière, l'Ambassadeur Zekolli a rédigé des articles de politique étrangère dans plusieurs



OSCE/MICHAEL EVSTAFIEV

publications écrites et électroniques. Il a également été actif dans une ONG locale chargée de promouvoir la coopération internationale.

Il a rejoint le Ministère des affaires étrangères en 2005 après avoir étudié les relations internationales à l'Université Cyrille et Méthode à Skopje. Il est également titulaire d'un diplôme en histoire de l'art et d'archéologie de la même université.



OSCE/MICHAEL EVSTAFIEV

Goran Svilanović, originaire de Serbie, homme politique, agent de l'État et défenseur juridique des droits de l'homme, a été nommé **Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE** le 1er décembre 2008. Il succède à Bernard Snoy de Belgique.

M. Svilanović a présidé l'Alliance civique du parti politique serbe de (1999 à 2004). Il a été Ministre des affaires étrangères de la République fédérale de Yougoslavie (2000–2004) qui a renommé la Serbie et le Monténégro en 2003. Il a également été député du Parlement (2000–2006).

Il exerce les fonctions de Président à la Table de travail I (démocratisation et droits de l'homme) du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est (novembre 2004–2007). Il a fait partie du groupe consultatif de haut niveau (2005–2006) qui a proposé de transformer le Pacte de stabilité en Conseil de coopération régionale.

M. Svilanović a joué un rôle clé dans plusieurs groupes et organisations notamment dans le Centre d'action contre la guerre, la Commission internationale sur les Balkans et le Centre des droits de l'homme de Belgrade. Plus récemment, il a travaillé comme consultant sur l'Europe du Sud-Est pour la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies et a enseigné le droit à l'Université de Belgrade.








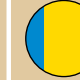































« Après avoir consacré de nombreuses années aux pays d'Europe du Sud-Est, qui sont maintenant sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne, je suis heureux de m'associer à l'OSCE et de travailler avec des personnes très différentes », a-t-il déclaré. « J'espère contribuer au renforcement de la confiance et de la coopération parmi les États participants par la promotion d'une bonne gouvernance et d'une sécurité environnementale. »

M. Svilanović a ajouté que bien que la crise financière et économique risquait de s'étendre en 2009, « nous resterons axés sur les questions prioritaires de l'OSCE au sein du Bureau du coordonnateur des questions économiques et environnementales de l'OSCE, notamment sur les défis sur le long terme tels que le changement climatique, l'efficacité énergétique et les migrations. »

Né à Gnjilane, M. Svilanović a un doctorat de l'Université de Belgrade, une maîtrise et d'autres diplômes de droits de l'Université de Belgrade. Il a également suivi des cours à l'Institut international des droits de l'homme à Strasbourg, à l'Université Saarland et au Centre universitaire européen pour les études de paix à Stadtschlaining, Autriche. Il est l'auteur de nombreux livres, articles et publications.

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

www.osce.org
 www.osce.org/publications
 courriel : osce.magazine@osce.org

													
SWEDEN	SLOVENIA	SLOVAKIA	SERBIA	HOLY SEE	SAN MARINO	RUSSIAN FEDERATION	ROMANIA	PORTUGAL	POLAND	NETHERLANDS	UZBEKISTAN	NORWAY	MONTENEGRO
													
													
SWITZERLAND	TAJIKISTAN	CZECH REPUBLIC/ European Union	TURKMENISTAN	TURKEY	UKRAINE	ALBANIA	GERMANY	UNITED STATES OF AMERICA	ANDORRA	ARMENIA	AUSTRIA	AZERBAIJAN	